



Ministère
de l'Aménagement
du Territoire,
de l'Équipement
et des Transports

METHODE POUR DES ATLAS DE PAYSAGES

IDENTIFICATION ET QUALIFICATION

Strates/CNRS - SEGESA 1994



Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

Sous-Direction des Espaces protégés, des Paysages et de la Qualité Architecturale

**METHODE POUR DES ATLAS
DE PAYSAGES**

Identification et qualification

Yves Luginbühl

avec la collaboration de

Jean-Claude Bontron

Zsuzsa Cros

STRATES/CNRS - SEGESA

1994

Conception graphique : Michel Bouvier - Atelier graphique CETE Normandie Centre
Impression : Imprimerie Artésienne

La publication de cette méthodologie s'inscrit dans une démarche de qualité et invite à un dialogue permanent entre aménagement et protection, c'est à dire une réflexion qui intègre à la fois le territoire et ses habitants, la nature et la culture.

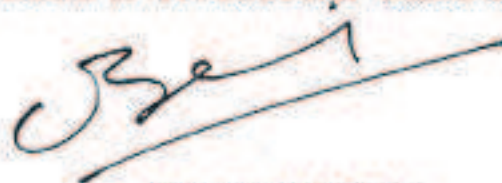
Au moment où la société exprime un "droit au paysage" en même temps qu'un droit au développement, il est devenu nécessaire de recourir à de nouveaux instruments, correspondant à une définition dynamique des paysages sans occulter les valeurs qui s'y rattachent.

Le défi auquel la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme entend répondre consiste à orienter, maîtriser l'évolution des paysages, et accompagner l'émergence d'un paysage qui ne soit pas seulement considéré en termes de protection, mais situé au coeur même des politiques d'aménagement.

Comme Monsieur Jourdain, nous "faisons" tous du paysage sans le savoir et chacun possède sa propre conception du paysage. Il fallait donc, pour favoriser la définition de politiques du paysage, imaginer une méthodologie de reconnaissance collective et concertée des paysages qui permette de déterminer des stratégies élaborées par l'ensemble des acteurs et donc explicites pour tous les partenaires.

La méthodologie proposée, fruit des expériences antérieures, utilise les moyens de prospective actuels et introduit la prise en compte de la dimension sociale des paysages. Confrontée à plusieurs reprises aux réalités du terrain, elle met à la disposition de l'ensemble des décideurs et maîtres d'ouvrage un instrument moderne, bien adapté à une reconnaissance contemporaine des paysages, préalable aux décisions d'aménagement.

Le directeur de l'architecture et de l'urbanisme



Catherine BERSANI

Sommaire

Introduction	p. 7
1 Une expérience déjà ancienne, mais partielle	p. 9
2 Elargir les connaissances produites par un atlas	p. 29
1') <i>Et d'abord, quel est cet objet que l'on cherche à identifier, qu'est-ce que le paysage?</i>	p. 30
2') <i>Qu'entend-on par dimension sensible?</i>	p. 32
3') <i>Comment mettre en oeuvre cette dimension sensible? Peut-on se passer des apports des analyses scientifiques fondées sur des faits et des données mesurables?</i>	p. 34
6') <i>L'histoire du paysage européen est indissociable de celle de ses représentations iconographiques. Celles-ci ne sont-elles pas un autre moyen de comprendre comment se sont formées les images du territoire que nous lègue la culture?</i>	p. 38
7') <i>Comment échapper à une évaluation qui conduit à une hiérarchie des paysages et suggérer une proposition plus prospective?</i>	p. 39
8') <i>La restitution de la connaissance de l'état d'un paysage se heurte au problème de la troisième dimension. Existe-t-il des formes de restitution plus appropriées à la lecture du paysage?</i>	p. 41

3 Cadre méthodologique pour la réalisation d'un atlas de paysages	p. 43
1°) Identification et caractérisation des paysages	p. 46
a) Identification des unités de paysages	p. 46
b) Localisation des sites et paysages "institutionnalisés"	p. 51
c) Identification des représentations iconographiques des paysages	p. 53
d) Identification des paysages d'intérêt local par enquête auprès des communes	p. 55
2°) Evaluation des dynamiques des paysages	p. 60
a) Identification des signes visibles d'évolution des paysages	p. 60
b) Mise à jour des tendances d'évolution	p. 62
c) Identification des projets individuels et collectifs existants sur les communes	p. 66
d) Vérification et précision des évolutions des paysages	p. 66
e) Restitution finale :	p. 67
4 Programme des travaux et prolongements éventuels	p. 71

Introduction

Le territoire national a subi depuis la Seconde guerre mondiale des transformations d'une profonde ampleur. Jamais sans doute, depuis l'époque des grands défrichements du XI^e siècle, l'espace français n'avait subi un tel changement. Certes, les progrès élaborés en matière d'agriculture et de communications au Siècle des Lumières ont contribué à l'"achèvement" des paysages agraires, comme ont pu le démontrer encore récemment les grands historiens ¹⁾. Mais aujourd'hui, le développement des grandes infrastructures, l'extension de l'urbanisation, la rationalisation de l'agriculture intensive ou l'abandon des terres les plus défavorisées par les conditions naturelles ou dans les régions soumises à des pressions urbaines, la multiplication des équipements de loisirs et l'expansion des forêts constituent des bouleversements profonds qui affectent les paysages de tout le territoire national et même européen.

Dans la même période, la société française - les sociétés européennes également - s'est aussi modifiée considérablement. La population agricole active a régressé parallèlement au développement des professions du secteur tertiaire, de nombreuses communes rurales, autrefois habitées essentiellement par des agriculteurs ont vu leur composition sociale évoluer avec l'arrivée de nouveaux habitants venus des grandes villes, attirés par un cadre plus "naturel" ou par des prix de la construction plus accessibles ; d'autres, situées à l'écart des axes de communication ou dans des régions défavorisées par les facteurs naturels, ont continué, dans la même période, à perdre leur population, à voir se fermer les commerces, à perdre les illusions d'un développement futur que seul, le tourisme de passage aurait pu faire renaître. Autour des grandes villes, un nouvel espace est né, que l'on appelle périurbain parce que l'on n'ose pas encore le qualifier de paysage en tant que tel. La société française et européenne a changé : elle se déplace, sa mobilité croissante lui a fait découvrir les multiples paysages de l'Europe et au-delà et a transformé intensément son rapport à la nature.

Ces deux mouvements concomitants ne constituent pourtant que l'amorce d'une nouvelle époque, encore inachevée, où paysages et sociétés sont en pleine recomposition. Avant que certaines de ces transformations ne deviennent irréversibles et avant de savoir si les nouvelles sociétés européennes se satisferont des paysages que leurs activités engendrent, il est temps de faire le point : dresser un état des lieux, comme un arrêt sur image. Et préciser quelles sont les pressions qui s'exercent sur les paysages, vers quels états futurs les tendances actuelles les entraînent.

1) *Histoire de la France rurale*, sous la Direction de G. Duby et A. Wallon, Seuil, Paris, 1975 à 1976.

Cet objectif, ambitieux, est celui que la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme, au sein du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme, s'est fixé en proposant, pour l'ensemble des institutions concernées, un cadre méthodologique commun, destiné à dresser l'état des lieux des paysages et des dynamiques qui les transforment. A cette fin, elle a confié à une équipe pluridisciplinaire ²⁾ le soin d'élaborer une méthodologie susceptible d'être reproductible sur le territoire et de faciliter une vision d'ensemble.

La Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme n'est d'ailleurs pas la seule institution qui s'est donné pour but de dresser cet état des paysages. Certaines collectivités territoriales en ont également ressenti le besoin, en faisant réaliser des "inventaires" régionaux ou départementaux des paysages, qui ont souvent consisté dans l'identification de paysages ou de sites "remarquables". L'ambition de la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme cherche à aller plus loin : couvrir la totalité de l'espace, sortir d'une logique sélective essentiellement liée à l'application de la loi de 1930, dont elle assure la gestion et qui a sa propre autonomie et sa propre utilité. Il s'agit cette fois de livrer aux acteurs décisionnels, collectivités ou administrations, par la réalisation de ces "atlas", une somme de connaissances sur les paysages et leurs dynamiques suffisante pour qu'ils puissent prendre des décisions d'aménagement raisonnées tenant compte de la dimension paysagère.

Cette méthodologie, élaborée provisoirement grâce aux enseignements d'opérations antérieures diverses, a été mise à l'épreuve par d'autres équipes dans des applications à une échelle départementale. Les conclusions tirées de ces travaux expérimentaux ont permis de préciser les méthodes, d'ouvrir de nouvelles pistes, ou de remettre en cause certaines des orientations qui avaient été proposées dans un premier essai. C'est la synthèse de ces différentes recherches qui a abouti à la présente proposition. Elle offre plusieurs modes de lecture du paysage représentatifs de ses grandes tendances conceptuelles et méthodologiques actuelles. En cherchant à s'inscrire dans le contexte de la décentralisation, à révéler et à respecter les multiples sensibilités qui s'exercent sur le territoire et sur la nature, cette méthode tente d'ouvrir une nouvelle voie : celle qui consiste à ne pas réserver la compétence aux seuls "spécialistes" extérieurs, experts scientifiques ou esthètes, à donner aussi la parole à ceux qui fabriquent, chaque jour, par leurs décisions quotidiennes, les paysages futurs. En ce sens, la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme propose un nouveau mode de bâtir le savoir sur les paysages sur la base d'initiatives et d'expériences locales, réfléchies et discutées avec l'aide de la communauté scientifique.

2) Cette équipe est constituée par l'association d'un laboratoire du CNRS, STRATES, unité de recherche associée à l'Université de Paris I, et un bureau d'études, la SEGESA, Société d'Études Géographiques, Économiques et Sociologiques Appliquées.

L'élaboration d'une méthodologie permettant de dresser l'état des paysages dans un espace délimité s'est faite sur la base des enseignements tirés d'expériences réalisées en vraie grandeur. Ceux-ci n'étaient cependant pas suffisants : il s'agissait en effet de ne pas s'enfermer dans un cadre méthodologique propre à l'équipe chargée du travail demandé et de s'inspirer d'analyses similaires antérieures, faites dans un contexte historique, social et économique différent ou de recherches récentes ayant un objectif affirmé de production de connaissances sur le paysage. Il a donc fallu interroger d'une part l'histoire, et d'autre part les travaux effectués depuis une vingtaine d'années en matière de caractérisation des paysages et de leurs dynamiques.

1 Une expérience déjà ancienne, mais partielle

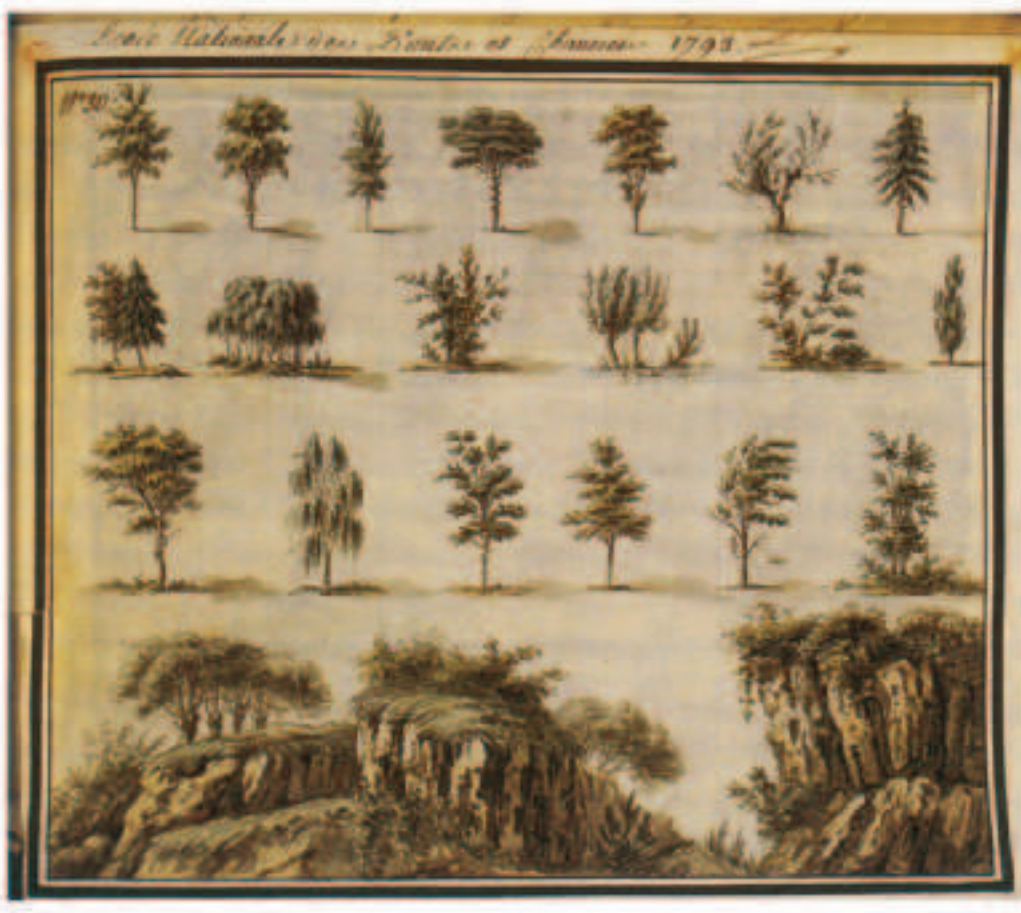
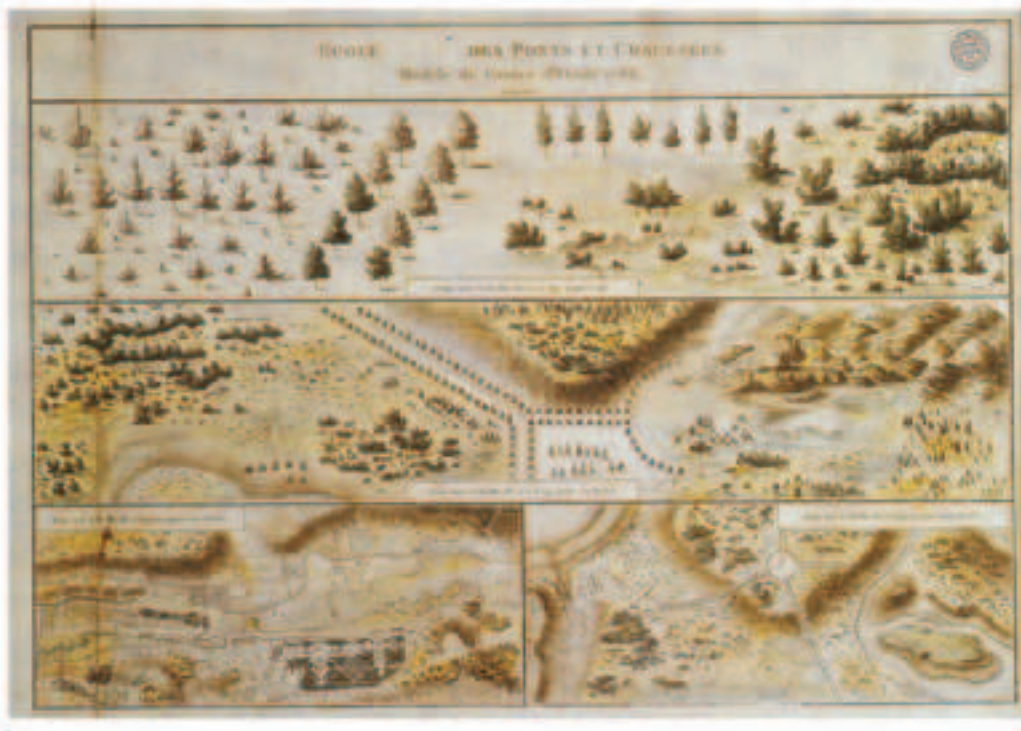
1

L'idée de réaliser un état des paysages n'est en effet pas nouvelle. Elle trouve son origine dans la première moitié du XIX^e siècle, avec le développement des premières notions de dégradation des monuments et du patrimoine architectural et artistique français ³⁾. Cette préoccupation de la dégradation des monuments (églises, châteaux et monuments civils) issue d'une part bien délimitée de la société française, cultivée et porteuse d'un regard d'esthète, est sans doute l'une des conséquences du mouvement de privatisation foncière qui prend naissance avec la Révolution française et qui s'est développée avec la vente des biens du clergé et de l'aristocratie. Ces changements sont à l'origine de nombreuses transformations de monuments que certains considèrent comme des actes de vandalisme significatifs du libéralisme naissant ⁴⁾.

Le goût pour les inventaires qui se manifeste au XIX^e siècle est à rapprocher de l'essor des statistiques qui débute autour de la Révolution et concerne des domaines différents : démographie, agriculture, commerce, etc. Répertorier, inventorier, classer, procède sans doute de l'idée de mieux connaître la Nation d'une part, afin de l'engager par des réformes sur les voies d'une nouvelle ère, et d'autre part de remettre de l'ordre dans un tableau qui était souvent assimilé à une situation désordonnée, injuste et catastrophique.

3) Le terme de patrimoine n'est pas encore utilisé à cette époque pour désigner l'ensemble des productions de la culture que ce mot recouvre aujourd'hui.

4) Y. Luginbühl, *Paysages, représentations du paysage du Siècle des Lumières à nos jours, La Manufacture, Paris, 1989.*



Cours de paysage - Coll. et cliché ENPC, Paris.

Inventaire des richesses artistiques et historiques de la France

Les premiers inventaires sur lesquels reposent les fondements de la législation sur la protection des paysages et des monuments furent des opérations ayant pour but d'inventorier les éléments les plus remarquables visibles dans le territoire en privilégiant un regard délimité. Le premier inventaire a en effet pour objectif d'identifier les richesses artistiques et historiques de la France, afin que l'Etat puisse procéder au choix des monuments qui, risquant d'être dégradés, devaient être soustraits à la folie destructrice ou à une consommation abusive.

Cet **Inventaire des richesses artistiques et historiques de la France** est impulsé par Prosper Mérimée qui crée en 1834, sous le gouvernement Guizot, le premier poste d'Inspecteur des Monuments Historiques. Lui-même, lors de ses nombreux voyages dans les provinces françaises participe à l'identification et à la description des monuments qui méritent une attention particulière.

Voyages pittoresques

Cette tendance à inventorier d'une manière privilégiée les grands monuments, églises, châteaux ou monuments civils, s'inscrivait dans un mouvement dépassant cependant les limites du domaine de l'architecture.

La mode des **voyages pittoresques** qui se développait à partir de la fin du XVIII^e siècle ⁵⁾, manifeste en effet l'engouement des classes bourgeoises pour le spectacle de sites et de monuments que la pratique des voyages permettait de découvrir, alors qu'ils étaient jusqu'alors ignorés ou n'entraient pas dans le centre des préoccupations de la société.

Cours de paysage

Le développement des voyages, en effet, est concomitant de l'essor de la pratique du croquis de paysage, réalisé in situ selon des règles précises qu'établissent de nombreux **Cours de paysage**, petites publications d'esthètes qui parcourent la France.

Ces Cours de paysage proposent en effet des méthodes pour décomposer puis recomposer les paysages et les rendre pittoresques, conformes à l'esthétique alors en vigueur. La découverte de la lithographie permet également de reproduire les croquis où le dessinateur se représente souvent lui-même pour figurer à la fois l'échelle du paysage et cette intention de fixer un site particulier, c'est-à-dire désigner un lieu remarqué en paysage.

5) Le premier "voyage pittoresque" connu est celui de Dezallier d'Argenville en Ile-de-France. Les plus célèbres sont sans doute ceux de Nadier (C.), Taylor (J.), de Cailieux (C. de) : *Voyages pittoresques et romantiques dans l'Ancienne France*, Didot l'Aîné, Paris, 1820.

La France pittoresque

Ces pratiques du dessin trouvent au XIX^e siècle un terrain idéal de développement auprès de la riche bourgeoisie et de groupes sociaux ayant les moyens de voyager, désireux de connaître le territoire, de s'é mouvoir dans le spectacle d'une cascade, d'un rocher étrange ou d'une chapelle. Double mouvement en réalité qui agit en synergie : d'une part les adeptes du voyage sont de plus en plus nombreux, d'autre part le milieu de l'édition trouve dans la pratique du dessin de paysage un nouveau domaine d'activité qui participe à la socialisation de cette pratique.

Dès 1837, la **France pittoresque** constitue une collection importante de véritables géographies régionales ou départementales où les sites et monuments les plus remarquables figurent aux côtés des personnages les plus réputés et des métiers ou des modes vestimentaires les plus représentatifs ou les plus pittoresques de la contrée décrite. Les commentaires valorisent les productions agricoles ou industrielles locales, des chiffres indiquent les volumes de blé ou de vin produits dans le département. Plusieurs éditions sont publiées jusque vers 1870, moment où la photographie va détrôner l'art du dessin et la lithographie. Mais ces volumes, organisés en revues départementalisées des paysages, représentent des inventaires de sites réputés, mêlant le plus souvent l'intérêt esthétique à l'événement historique ou l'anecdote à la légende.



La France pittoresque : Site de Saint-Florent-le-Vieil - Coll. SÈGESA.

Il reste que ces publications ne fournissaient du paysage qu'une vision partielle, concentrant le regard sur des sites et des monuments considérés comme les plus remarquables, conformes à l'esthétique dominante de l'époque. Elles délaissaient l'architecture vernaculaire, qui trouvera son heure de gloire bien plus tard avec la mise en place des musées ethnographiques et des traditions populaires, et les paysages "ordinaires", visibles en des lieux où les pratiques populaires de l'espace et les grands mouvements des activités économiques modifiaient quotidiennement l'aspect des paysages.

La Mission héliographique française

Cependant, d'autres expériences ont eu lieu. Elles ont peu à peu étendu le champ de l'inventaire à d'autres éléments. Mais il a fallu attendre plus d'un siècle pour que l'idée de procéder à un état des lieux complet et exhaustif sur l'ensemble de l'espace fasse son apparition. Au XIX^e siècle, encore, la découverte de la photographie ouvre une nouvelle voie, celle de la saisie de la réalité visible et de l'instantané, témoin incontestable des faits marquants d'une époque.

La **Mission héliographique française** tente de procéder, peut-être en réaction à la *France pittoresque*, à l'inventaire des signes de la modernité en marche dans le territoire : ponts, viaducs ferroviaires, canaux sont privilégiés par l'objectif des photographes qui cherchent ainsi à valoriser les paysages où s'inscrit la technicité moderne.

1



Viaduc de Morlaix - 1876 - Coll. ENPC



Ardoisières de Trélazé.

forment le sol d'une partie de l'Anjou.

Le spectacle de ces chantiers souterrains, où l'on n'obtient que très difficilement l'autorisation de pénétrer, est saisissant et grandiose : il donne une impression d'audace et même de témérité, qui pourtant n'est pas justifiée, car les accidents s'y produisent rarement.

Les ouvriers qui travaillent dans les galeries sont désignés



Ardoisières de Trélazé.

sous le nom d'ouvriers d'« à-bas ». Ceux qui fendent et taillent les ardoises remontées à la surface par de puissantes machines à vapeur, s'appellent les ouvriers d'« à-haut ».

Le tramway électrique qui réunit Trélazé à la place du Ralliement à Angers, permet à tous les touristes, même pressés, de faire une visite aux ardoisières, et ce n'est pas du temps perdu.

Les guides de voyage

C'est dans la même période, associés d'ailleurs à l'essor des grandes voies de communication, chemin de fer en particulier, qu'apparaissent les **guides de voyage**, dans la continuité des voyages pittoresques. Johanne, fondateur du Club Alpin Français, crée la première collection importante de ces guides qui proposent des itinéraires permettant d'admirer les monuments, les sites pittoresques ou sublimes, les ouvrages remarquables jalonnant les circuits soigneusement étudiés en fonction des moyens de transport de l'époque. En outre sont indiquées les haltes agréables, les hôtels et pensions dignes d'un arrêt; travail rigoureux et précis, il n'en reste pas moins incomplet en raison du caractère linéaire des itinéraires.

L'inventaire du Touring Club de France

Ce développement du tourisme est étroitement lié à la recherche et à l'inventaire des sites à contempler. C'est au Touring Club de France, organisation touristique la plus réputée au XIX^e siècle, que l'on doit le véritable premier inventaire au sens d'un répertoire, bien que la conception paysagère en vigueur parmi ses membres soit très entachée d'une vision nostalgique et très marquée par le regard de l'époque. Le T.C.F. se propose de réaliser un inventaire photographique des "sites et monuments" dignes d'intérêt en raison de leurs caractéristiques historiques, esthétiques et légendaires.

Cette opération nécessitant des moyens importants en photographes et en édition, les responsables de l'opération suggérèrent la forme d'une souscription nationale à laquelle les hauts dignitaires et les grandes institutions de l'Etat furent invités à participer. Cette vaste opération débuta effectivement avant 1900, mais ne trouva pas suffisamment de souscripteurs pour atteindre son objectif. Elle permit cependant de repérer et de photographier de nombreux sites et monuments et d'éditer des revues régionalisées intitulées précisément "À la France - Sites et monuments". Ce titre est aujourd'hui celui de la publication régulière de la Société pour la Protection de l'Esthétique de la France⁶⁾.

La carte postale

Encore réservées à une part restreinte de la société, ces différentes publications figurant des types d'inventaires de paysages et de monuments ont cependant impulsé un mouvement dans le pays. Dans la majorité des pays d'Europe et dans d'autres continents, ces pratiques se développent dans la même période. L'essor de la photographie permet ainsi celui d'un nouveau moyen de connaissance des paysages, des sites et des villes et villages : la **carte postale**. Celle-ci connaît en effet autour de 1900 un succès considérable auprès de la totalité du corps social, comme moyen de communiquer d'une part, de faire connaître son pays d'autre part.

6) Institution créée en 1901



Les paysages du Var, tels que les montrent les cartes postales du début du siècle (Coll. J.C. Bontron)

Innombrables, publiées parfois par un éditeur local, elles couvrent, dans le domaine de la représentation du territoire, l'ensemble des champs délimités par les pratiques antérieures, y ajoutant les scènes rurales, les métiers de la terre, les fêtes et processions, etc.

Elles privilégient toutefois ce qui avait déjà été remarqué par la France Pittoresque et les guides de voyage : châteaux et églises ⁷⁾. Puis viennent les sites de village, ou comportant un édifice remarquable, calvaire, chapelle, pont ou viaduc ; figurent ensuite les vues des places de villages ou de bourgs, présentant la mairie et les plantations d'ornement qui la valorisent, la gare, les scènes de rues, les manifestations populaires, les foires, concours de labours, processions, fêtes et marchés. Les paysages sans construction les plus présents sont des paysages naturels, sites de rivière, de lac, de cascade, monuments naturels singuliers. Elles dédaignent le paysage agraire, celui qui illustre le territoire mis en forme par les pratiques agricoles. On retrouve ainsi les caractéristiques essentielles de la vision paysagère qui a marqué la quasi totalité des conceptions du paysage du XIX^e siècle. Elles se sont diffusées à travers la carte postale comme des représentations devenues des stéréotypes, des clichés populaires : paysages pittoresques, paysages exprimant l'insertion de la commune dans la modernité, paysages villageois et de la vie rurale, souvent teintés d'une touche de folklore.

1



7) voir à cet égard l'analyse faite sur un corpus de 800 cartes postales. in *Le paysage du Boischaud, une identité, rapport de recherche pour la Mission du Paysage, SEGESA, Paris, 1985*



Les sites du Finistère, tels que les montrent les cartes postales du début du siècle (Coll. J.C. Bontron)

Les inventaires des lois de 1913 et de 1930

Le vote des lois de 1913 sur les monuments historiques et de 1930 sur les sites classés institutionnalise certaines de ces pratiques d'inventaire en leur donnant un statut légal et réglementaire. L'inscription à l'inventaire de monuments ou de sites est en effet l'une des dispositions de ces lois qui a surtout un objectif de protection. Elle marque la reconnaissance de l'Etat d'une valeur attribuée à ce site ou à ce monument. L'article de la loi de 1930 précise en effet : "il est établi dans chaque département une liste des monuments naturels et des sites dont la conservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général."

Ces lois ont fortement marqué de leur esprit les pratiques administratives de localisation et d'identification des paysages, qui restent encore le plus souvent attachées à une action de délimitation et de protection de paysages remarquables ou exceptionnels. Il reste que les problèmes de gestion de ces espaces ne sont pas résolus et que la plus grande partie du territoire continue à se transformer au gré de l'évolution plus ou moins structurée des activités économiques, des projets des individus, des collectivités et de l'Etat. C'est sans doute sur cette partie plus étendue du territoire que les paysages parfois qualifiés d'ordinaires mériteraient une attention ou un effort d'organisation plus réfléchis.

1





Les Petites régions agricoles du Finistère in : Révision des évaluations des propriétés non bâties 1961-1963 T. III

Les petites régions agricoles (PRA)

D'autres opérations assimilables à des inventaires de paysages ont eu lieu depuis la promulgation des lois de 1913 et de 1930, le plus souvent après la Seconde Guerre Mondiale. **Les petites régions agricoles (PRA)**, mises en place à partir de 1930 pour établir les bases de l'impôt sur le foncier non bâti peuvent à certains égards être rapprochées de ces tentatives dans la mesure où leur délimitation (qui avait un objectif fiscal très éloigné d'une identification des paysages), procède d'une méthode cherchant à reconnaître des unités spatiales présentant une homogénéité des conditions de relief, d'hydrographie, de structure géologique et pédologique, de structure des exploitations, des systèmes de production agricole, etc. En ce sens, ces PRA, fondées à l'origine sur la notion de région naturelle ou de région agricole assez proches de la notion de pays, offrent une voie pour la délimitation d'unités de paysages que certains praticiens ont d'ailleurs empruntée.

Mais la date déjà ancienne de leur définition rend caduques certaines limites et surtout l'homogénéité des systèmes de production agricole qui ont été fortement transformés depuis par la rationalisation des structures d'exploitation et la diffusion de nouvelles spéculations agricoles, par les processus d'urbanisation, etc. On sait d'ailleurs que les bases de l'imposition sur le foncier non bâti sont actuellement fortement remises en cause.

Par ailleurs, l'examen du découpage du territoire national en PRA permet de constater que certaines d'entre elles possèdent des dimensions très importantes et telles que certaines nuances, qui distinguent clairement des paysages possédant des caractères formels différents, n'apparaissent pas. Par ailleurs, la délimitation des PRA ne prévoit pas, bien évidemment, une description des caractères des paysages qui serait nécessaire dans le cas d'un atlas porté à la connaissance des décideurs.



Inventaire permanent du littoral - Usage du sol - état 1977 ; Feuille 83 120

L'Inventaire permanent du littoral (IPLI)

Décidé lors d'un Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire le 10 juin 1977, l'**Inventaire permanent du littoral** a été créé "pour répondre d'une part à une volonté de connaissance de l'espace littoral français, espace sensible et aux mutations rapides, d'autre part et surtout à des besoins de planification, tant nationale, régionale que locale". Cet objectif correspond à celui que la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme s'est fixé en matière de connaissance des paysages.

Cet inventaire est une opération interministérielle qui devait, de façon permanente, permettre de saisir à tout moment, selon une méthode numérique ou cartographique, l'état du littoral français dans ses composantes, occupation du sol mais également réglementation et maîtrise foncière. Trois types de documents composent l'inventaire : usage du sol, vocation juridique, maîtrise foncière. Ainsi, grâce à une cartographie établie à l'échelle de 1/25 000 ou à celle de 1/100 000 sur une bande de 5 km de part et d'autre du rivage, une consultation permettait de connaître à la fois l'usage du sol présent en chaque lieu, mais également le type de statut juridique du sol et le degré de maîtrise foncière existante. L'usage du sol était établi grâce à des photographies aériennes, les données du statut juridique et de maîtrise foncière des terrains fournies par les services administratifs concernés. Les critères utilisés sont donc géographiques, juridiques, socio-économiques, écologiques.

Une première série de résultats furent obtenus en 1982, des améliorations étaient prévues pour les formes de restitution, mais cet inventaire ne fût pas poursuivi au-delà de cette date, vraisemblablement en raison de son coût. Constituait-il un inventaire des paysages ? En réalité, il s'agissait davantage d'un inventaire de l'occupation des sols (d'ailleurs il ne prétendait pas être un inventaire des paysages). Mais il pouvait constituer une base sur laquelle un inventaire des paysages pouvait être élaboré, à condition que d'autres critères lui soient adjoints.

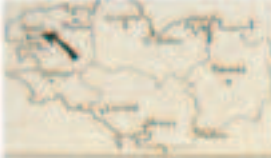

Les pré-inventaires régionaux des ouvrages d'art remarquables

Plus proche de la préoccupation paysagère de la DAU, les **pré-inventaires des ouvrages d'art** s'inscrivent dans les actions de cette direction et ont commencé à partir de 1983, avec un premier répertoire des ouvrages d'art en région Bourgogne. Les travaux ont été réalisés par des paysagistes ou des architectes avec la collaboration des Directions régionales de l'Environnement.

Ces pré-inventaires, ainsi dénommés en raison de leur caractère non exhaustif, sont consacrés aux ouvrages d'art les plus remarquables édifiés depuis la création de l'École des Ponts et Chaussées en 1744 jusqu'à nos jours mais en particulier à ceux qui ont été construits dans le courant du XIX^e siècle au moment de la réalisation des voies de chemin de fer. Cet inventaire met ainsi l'accent sur le rôle de ces ouvrages d'art dans le paysage qu'ils magnifient en lui donnant une échelle nouvelle et qu'ils inscrivent dans la modernité. En ce sens, ces pré-inventaires concernent bien le paysage et non uniquement l'objet ouvrage d'art.

Les critères retenus pour le choix des sites et des ouvrages d'art sont à la fois des critères qui concernent le paysage lui-même et/ou l'ouvrage d'art : critères géographiques, critères paysagers, critères architecturaux et techniques, critères historiques.

Ces pré-inventaires ne sont pas encore totalement achevés : ce sont environ les trois quarts du territoire national qui a été couvert par ce travail.

DON DE L'OUVRAGE - voir aussi DAU99		Type d'ouvrage : Pont à arc																							
Département : Finistère		Route : Pont-Neuf - 84 05																							
Commune : Ile de la Croix (comm. de Plogonec)		Mairie : Pont-Neuf - 84 05																							
Canton : Croix - Ile de la Croix - Ile de la Croix		Organisation gestionnaire : DDE Finistère																							
Date de construction : 1911 - restauré en 1993, 1997 et 1998																									
																									
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES : Hauteur : moyenne de <input type="checkbox"/> faible <input type="checkbox"/> forte <input checked="" type="checkbox"/> Dimension : longueur : <input type="checkbox"/> largeur : <input type="checkbox"/> Appui : 1 arc de 19,5 m Ingénieur et/ou société constructrice et/ou maître d'œuvre : Date de visite : Note (échelle 1/100000) :		APPRECIATION DE L'OUVRAGE, EN LIEU ET EN PAYSAGE (D'APRÈS L'ARTICLE DE L'UR ET L'URB) Ouvrage remarquable en raison de son fait l'objet de projets de transformation. Site remarquable 1 site classé au Pat. (18 Mars 1981) 1 site inscrit au Pat. (1 Mars 1981)																							
CRITÈRES DE SÉLÈCTION ET DE CLASSIFICATION DE L'OUVRAGE : Mécanisme : en arc <input checked="" type="checkbox"/> en suspension <input type="checkbox"/> à niveau <input checked="" type="checkbox"/> à une ou plusieurs <input type="checkbox"/> Paysage : urbain <input type="checkbox"/> péri-urbain <input checked="" type="checkbox"/> rural <input type="checkbox"/> rural <input type="checkbox"/> ouvrage <input type="checkbox"/>																									
Protection de l'ouvrage et de site : <table border="1"> <tr> <td></td> <td>1</td> <td>2</td> <td>3</td> <td>4</td> <td></td> </tr> <tr> <td>classé</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>inscrit</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>autre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>3</td> </tr> </table> Constitué par : 1 : pont 2 : viaduc 3 : pont suspendu 4 : autre					1	2	3	4		classé					1	inscrit					2	autre			
	1	2	3	4																					
classé					1																				
inscrit					2																				
autre					3																				

Fiche extraite du pré-inventaire des ouvrages d'art de Bretagne.
Cliché DDE 29 - Coll. ENPC, Paris.

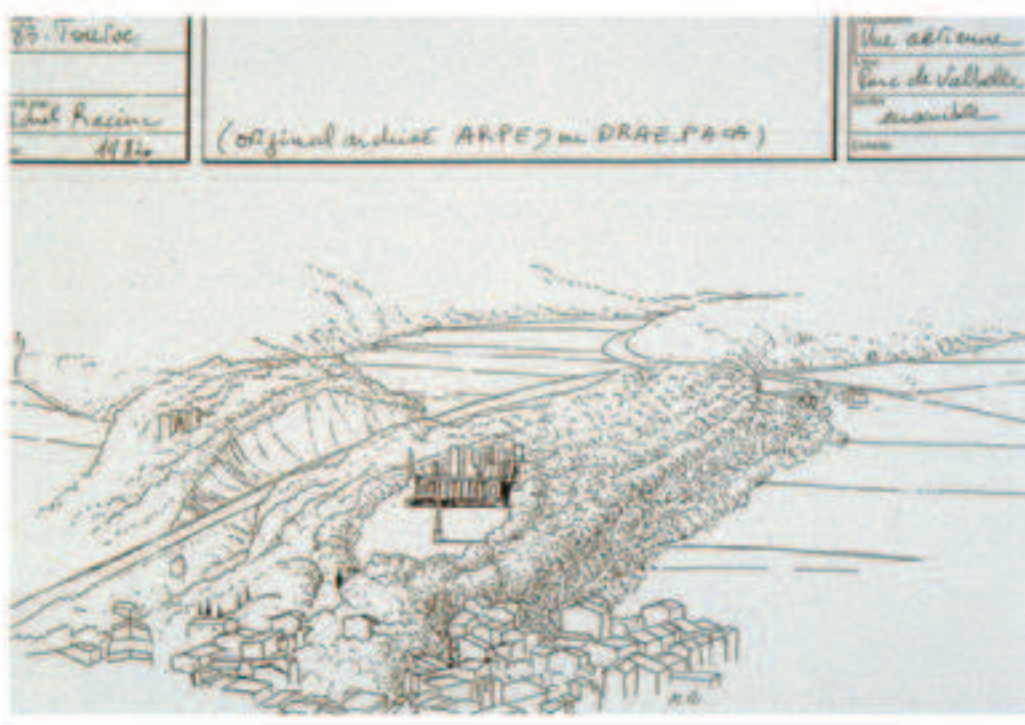
Les pré-inventaires des parcs et jardins remarquables

La DAU a engagé dans la même période les **pré-inventaires des parcs et jardins remarquables** d'intérêt historique, botanique ou paysager. Le principal objectif en est de doter l'Etat d'un outil de connaissance qui puisse fonder une politique spécifique de préservation de ce patrimoine. Financés par la DAU, qui en assume également le suivi en relation avec les Directions régionales de l'Environnement, ces pré-inventaires sont départementaux.

Ils sont réalisés par des chargés d'études, paysagistes le plus souvent, mais aussi architectes, historiens de l'Art, botanistes, géographes, selon une méthodologie commune qui répertorie un certain nombre de renseignements relatifs à l'intérêt principal du jardin, son statut juridique, son histoire, les liens qu'il entretient avec le paysage alentour, la description de son état actuel, ses éléments remarquables, son état général de conservation.

Cette démarche parvient à son terme puisque, fin 1996, l'ensemble du territoire sera inventorié.

1



Fiche extraite du pré-inventaire des Parcs et jardins remarquables du Vaucluse

La Mission Photographique de la DATAR



Photo Marc Deneyer in : *Paysages photographiques - Mission photographique de la DATAR*
"Les paysages photographiés par la DATAR constituent un beau chant d'adieu aux paysages classiques." (Yoshio Nakamura in : *Trois regards sur le paysage français*, Editions Champ Vallon)

C'est toujours dans cette période, plus précisément en 1983, que la **Mission photographique de la DATAR** a été créée; elle a pour objectif de rassembler un ensemble de "points de vue" sur les paysages français réalisés par des photographes renommés. Elle s'inspire de la Mission héliographique du XIX^e siècle en ayant pour objectif de réaliser un état des paysages français et en tentant d'en fournir une image différente de la photographie de paysage telle qu'elle était pratiquée jadis, c'est-à-dire avec une visée esthétisante encore empreinte de pittoresque ou de bucolique.

Les photographes recrutés par la DATAR avaient donc pour mission de fixer des paysages dans le cadre d'un thème qu'ils choisissaient et d'en donner une vision résolument contemporaine, différente de la carte postale, représentant la sensibilité nouvelle de la société au paysage français. Cet inventaire avait donc une dimension créative et prospective.

Bien que, selon l'avis de ses auteurs, cette opération ne constitue pas un "inventaire" des paysages, l'aspect de collection photographique n'est pas complètement absent. C'est à ce titre qu'elle figure ici sur le même plan que d'autres réalisations ayant réellement le sens d'un inventaire.

C'est dans la seconde moitié de la décennie 1980 que des inventaires régionalisés ont été réalisés, souvent à l'initiative de collectivités territoriales, comme les régions ou de services déconcentrés de l'Etat.

■ **Le fichier-atlas des sites et espaces protégés de la Direction régionale de l'Environnement du Nord-Pas-de-Calais** est un inventaire des sites déjà soumis à protection au titre de diverses lois (loi de 1930 et de 1913 essentiellement). Il s'agit d'une centaine d'espaces très divers, d'échelles très variables, allant de l'espace de protection d'un moulin à un ensemble géographique vaste, comme les Monts de Flandres (4500 hectares).

■ **L'inventaire des paysages ligériens**, commandé par la Direction de la Qualité de la Vie du Conseil régional des Pays-de-la-Loire à la SEGESA assistée du CNRS (URA STRATES) a été commencé en 1990 et consiste à identifier, délimiter et caractériser les paysages de la vallée de la Loire entre Montsoreau et l'estuaire. Cet inventaire avait un objectif opérationnel, puisqu'il a servi à mettre en place le Conservatoire des rives de la Loire et de ses affluents, organisme régional destiné à gérer des espaces ligériens soumis à des transformations rapides et des paysages exposés à un risque de disparition.

■ **Inventaire des paysages de la région Ile-de-France**. Cet inventaire a été réalisé dans le cadre de la révision du Schéma directeur de la région Ile-de-France, lancé en juillet 1989 par le gouvernement. La DIREN a été consultée pour son secteur de compétence et a répertorié les entités paysagères stratégiques de la région selon *"une analyse multicritères intégrant non seulement la valeur intrinsèque mais également la valeur relative des éléments étudiés"*.

La méthode conduit à une carte hiérarchisée des *"entités paysagères stratégiques"*. A cette première cartographie s'ajoute un inventaire des sites fluviaux intéressants, identifiés selon leur intérêt éminent en raison de la préservation à l'état naturel des îles et berges les constituant, ou d'un rapport d'harmonie entre le cours d'eau, la plaine alluviale ou/et les coteaux, le plus souvent à dominante boisée, qui constituent ensemble les ingrédients d'un véritable "site fluvial" de qualité.

Enfin, cette cartographie est complétée du recensement du patrimoine urbain et villageois qui contribue à la formation de l'image régionale.

■ **Observatoire des paysages de la Direction de la Nature et des Paysages**. Il s'agit d'une opération de repérage de paysages confiée à des photographes renommés, qui interviennent sur des itinéraires répartis sur l'ensemble du territoire français. Les points de vue identifiés par ces professionnels feront par la suite l'objet de prises de vue à intervalles réguliers. Ces séries de photographies sont destinées à rendre compte de l'évolution du paysage.

Ces exemples d'inventaires récents posent cependant, une nouvelle fois, le problème d'une identification d'espaces privilégiés selon des critères relevant parfois d'une appréciation subjective de certains paysages. Bien que l'opération conduite sur la vallée de la Loire ait porté sur l'ensemble de cet espace, elle aboutit à définir des secteurs d'intervention prioritaire, qui renvoient, dans une certaine mesure, à l'esprit des inventaires antérieurs. Il est clair que les paysages choisis par ces méthodes ne sont plus des sites de châteaux ou des monuments naturels, et que le paysage agricole est désormais entré dans les préoccupations des collectivités et des administrations de l'Etat. Mais c'est peut-être parce que sa forme actuelle est menacée dans sa survie que ce paysage n'est plus regardé comme banal et devient l'objet d'un regard particulier tendant à lui donner aujourd'hui une valeur de patrimoine régional, national et international.

Cette trajectoire historique sur le rythme des inventaires de paysage fournit ainsi une première base de réflexion méthodologique. Elle n'est cependant pas suffisante pour proposer une méthode opératoire cherchant à couvrir l'ensemble du territoire. L'option qui a été choisie ici a consisté à utiliser également les enseignements tirés des études et recherches réalisées depuis une vingtaine d'années afin d'étendre les objectifs d'un atlas des paysages contemporain et prospectif.

L'objectif d'un atlas des paysages que s'est fixé la DAU consiste à fournir aux élus et aux aménageurs des connaissances suffisantes pour qu'ils puissent définir des politiques d'aménagement et prendre des décisions tenant compte de la dimension paysagère. Ces connaissances doivent porter sur l'ensemble de l'espace et ne plus être réservées aux sites ou paysages singuliers, exceptionnels ou remarquables, qui sont désormais souvent connus. Elles doivent également tenir compte de l'évolution de la société et de ses aspirations nouvelles en matière de nature, de patrimoine et de culture. Une telle démarche ne peut enfin ignorer le contexte nouveau qui a créé la décentralisation des compétences auprès des collectivités locales. Il convient donc d'élargir les objectifs de cette opération et apporter de nouvelles connaissances.

2 Elargir les connaissances produites par un atlas

2

Les éléments méthodologiques apportés par les pratiques et les opérations évoquées précédemment seraient largement suffisants pour élaborer une méthodologie susceptible de répertorier des sites ou paysages exceptionnels, remarquables au sens des principes esthétiques qui ont dominé le XIX^e siècle et la plus grande partie du XX^e siècle. Les spécialistes qui agissent dans le cadre de la loi de 1930 savent parfaitement repérer ces sites et paysages, même si la conduite de la procédure administrative est parfois difficile, soumise à des pressions diverses et aux conflits entre les acteurs. Dresser un état des lieux de l'ensemble des paysages d'une région demande une réflexion différente, qui cherche à fournir également des connaissances sur les effets des dynamiques et des pressions actuelles, sur l'apparition de nouvelles sensibilités sociales, sur les conséquences de la permanence de cultures locales; cet objectif implique en outre que soit abordée la question de la pertinence de ces éléments de connaissance mis à la disposition de ceux qui les utiliseront ainsi que celle de leurs formes de restitution.

C'est pourquoi, avant d'entrer dans la proposition de ce cadre méthodologique, l'équipe pluridisciplinaire chargée de son élaboration a analysé à la fois les résultats de recherches fondamentales effectuées récemment et ceux d'études opérationnelles ou de recherches finalisées réalisées depuis une vingtaine d'années. Cette analyse a permis de tirer de ces travaux divers enseignements, de niveau et de portée différents, afin de contourner les difficultés et problèmes ressentis avec le plus d'acuité dans les méthodes mises en œuvre actuellement.

1 Et d'abord, quel est cet objet que l'on cherche à identifier, qu'est-ce que le paysage?

Le sens le plus courant, défini par les dictionnaires usuels le qualifient comme "la partie d'un pays que peut voir un observateur" ou "étendue de pays qui offre une vue d'ensemble". Depuis que les études et recherches sur le paysage se sont développées, de multiples définitions ont été proposées; le paysagiste A. Chemetoff fournit du paysage la définition suivante : "l'ensemble des phénomènes visibles, routes, villes, campagnes, châteaux... est le "produit", le résultat de l'activité quotidienne de différents acteurs : l'état, les départements, les communes, les particuliers". Il indique également que le paysage est "la trace émouvante des civilisations s'offrant d'un seul coup au regard en un lieu où ce qui est advenu, ce qui advient et ce qui adviendra se trouvent confondus" Mais il précise : "Nous ne pouvons pas nous contenter de donner un point de vue sur un paysage, car celui-ci resterait forcément insatisfaisant en regard de toute une culture". Là réside en effet le problème auquel se heurte toute définition d'une notion dont la subjectivité permet des points de vue différents, légitimes pour la plupart. Si de multiples définitions peuvent être effectivement proposées, il n'en reste pas moins vrai qu'une évolution s'est produite dans les dernières années vers la recherche d'une définition plus culturelle, tentant de prendre en compte la sensibilité de l'observateur dans le spectacle qui s'offre à son regard, dans la mémoire qui resurgit des éléments visibles, dans tout ce que les sens perçoivent de l'ambiance d'un lieu.

A. Berque, géographe, estime en effet pour sa part que le paysage est le rapport sensible de l'homme au milieu et l'oppose à l'environnement qui en est la dimension physique et écologique; ainsi, "le paysage est toujours quelque peu affaire de sensibilité, tandis que l'environnement peut incontestablement être institué en objet par les sciences positives, comme l'écologie et les sciences de la terre". Pour d'autres, le paysage se caractérise par sa dualité, à la fois objet observable et regard de l'observateur. Certains géographes l'ont considéré comme un ensemble de signes (R. Brunet) permettant de rendre compte à la fois de l'évolution du territoire et des significations des différents faits observables. L'historien A. Bruguière insiste sur le caractère évolutif inéluctable du paysage, opposé à "l'illusion de son immuabilité" : "Les paysages ont au contraire une histoire multiple mêlant le cyclique, l'érosion lente et les changements brutaux". Les organisations internationales comme le Conseil de l'Europe ou l'UNESCO présentent également des définitions, cette dernière dans le cadre des conventions de sauvegarde du patrimoine mondial. Dans un projet de recommandation aux États membres relative à la conservation et gestion des sites culturels dans le cadre des politiques du paysage, le Conseil de l'Europe propose la définition suivante : "Expression formelle des multiples relations existant dans une période déterminée entre l'individu ou une société et un espace topographiquement défini, dont l'aspect résulte de l'action, dans le temps, de facteurs naturels et humains et de leur combinaison" ⁸⁾. On y retrouve la tentative de dégager le paysage d'une stricte appartenance à un objet concret.

8) Définition provisoire, fournie par un groupe de spécialistes réunis par le Comité du Patrimoine culturel du Conseil de l'Europe

Le paysage ne recouvre donc pas une seule signification ni une seule manière de le saisir. De multiples manières de le voir et de le décrire ont été utilisées dans l'histoire, depuis celles des peintres, des écrivains, des photographes, des praticiens de l'aménagement du territoire à celles des scientifiques. Les recherches nombreuses de ces dernières décennies ont insisté souvent sur la "polysémie" du paysage. Ce qui est clair cependant, c'est que ces recherches ont mis à mal la confusion qui a longtemps existé entre territoire et paysage et y ont introduit la dimension culturelle, phénoménologique et symbolique. Mais il reste qu'il est difficile pour les divers auteurs de s'entendre sur une définition unique. Cette polysémie explique à bien des égards la difficulté d'analyser le paysage et sans elle, il existerait peut-être des méthodes à l'épreuve de toute critique majeure et réellement opératoires. Plutôt que chercher à répondre à une définition unique et universelle qui ne satisfera jamais tous les acteurs en présence, une autre attitude consiste à admettre la diversité des points de vue, qui est la réalité sociale, et à tenter de la mettre en oeuvre.

La stratégie adoptée ici a consisté à exploiter la polysémie du paysage en cherchant à élaborer non pas une méthode unique d'étude du paysage, mais une méthodologie plurielle tentant de comprendre les caractéristiques et les dynamiques du paysage par différentes voies d'analyse.

2



Près de Chalonnnes-sur-Loire (Photo Zsuzsa Cros)

Ecologie et paysage

La confusion entre paysage et écologie est fréquente dans les milieux techniques et institutionnels qui ont cherché à résoudre les problèmes qui leur sont liés. Cette confusion est souvent dommageable à l'élaboration de solutions et à leur appropriation par les acteurs. Pourtant, ces deux notions présentent des différences essentielles bien que des relations étroites lient leurs significations. La première différence est d'ordre historique, la notion de paysage étant apparue assez tôt dans l'histoire (son expression sémantique est datée de 1549) alors que le terme d'écologie a été construit par Haeckel à la fin du XIX^e. Les origines sont également très distinctes puisque le paysage a désigné d'abord la traduction picturale et artistique du regard porté sur le territoire, alors que l'écologie est un terme scientifique élaboré pour cerner l'ensemble des questions posées par les liens entre l'habitat des espèces du monde vivant et leur milieu.

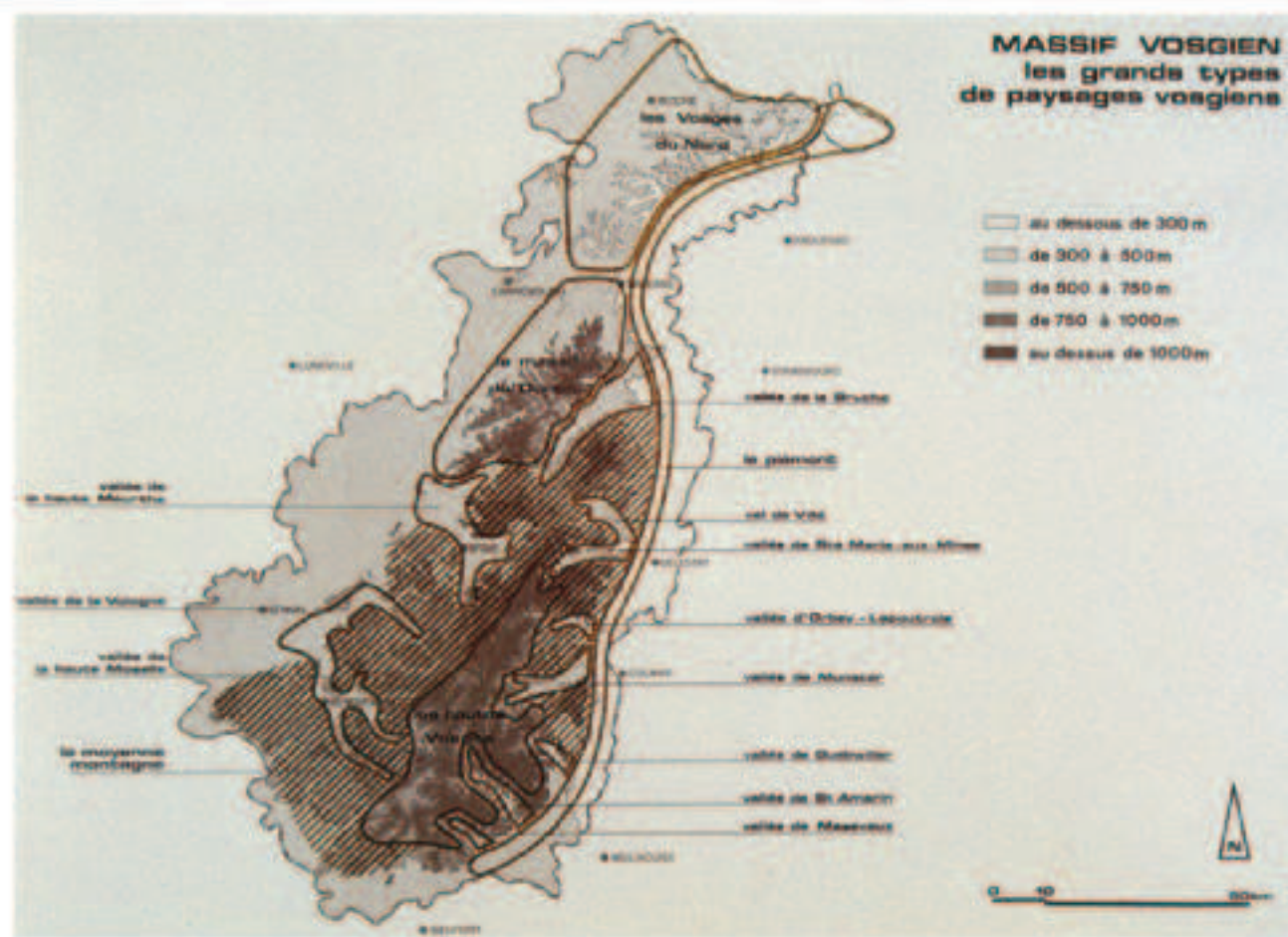
Le paysage appartient ainsi, dès son origine, à un domaine symbolique, esthétique et phénoménologique, marqué par la subjectivité, rétif à toute évaluation, alors que l'écologie est davantage un domaine scientifique et objectif où les spécialistes ont élaboré des méthodes d'évaluation et de mesure des phénomènes, comme l'évolution d'une population faunistique ou floristique, la pollution des eaux, etc. Cependant, les relations existent entre ces notions dans la mesure où les processus écologiques interviennent dans l'évolution des paysages et où les paysages permettent de lire ou de révéler ces processus.

2 *Qu'entend-on par dimension sensible?*

Si la dimension culturelle du paysage semble désormais admise, il apparaît encore que celle-ci se résume souvent à des références esthétiques forgées par une culture dominante, certes inévitable, mais qui est devenue restrictive avec le temps. Ces références, modèles de convention, permettent de qualifier le paysage et instaurent une hiérarchie trop souvent synonyme de distinction entre l'exceptionnel et l'ordinaire. La dimension sensible du paysage peut être envisagée comme l'ensemble des sensibilités éprouvées à la fois par les visiteurs d'un lieu dans son spectacle et par les habitants qui y vivent, le façonnent et le perçoivent dans l'exercice quotidien de leurs pratiques; elle comprend donc également les valeurs affectives, identitaires, historiques, symboliques, voire utilitaires que des populations attachent à un lieu et appartenant à une "culture locale", parfois contradictoire avec une "culture générale"; la confrontation de ces deux cultures provoque quelquefois des conflits que l'aménagement du territoire, en l'absence de connaissance suffisante, a du mal à résoudre.

La conception la plus répandue, en dehors du milieu de la recherche, se réfère à des modèles esthétiques dominants dans la société qui supposent être les seuls à l'oeuvre et les seuls dignes d'une légitimité. Il existe cependant des sensibilités autres que celles que ces courants de pensée dominants ont instaurées et qui relèvent de la mémoire collective d'un lieu, de l'imaginaire social d'un groupe restreint, de la population d'un village, d'une petite région, d'un pays. Ces diverses valeurs ont été forgées par le temps, par des pratiques répétées de la nature et d'usages économiques ou d'un autre ordre; elles se sont souvent ancrées dans les mentalités et ont participé à l'élaboration de l'identité de cette population.

La présente proposition méthodologique cherche à identifier ces sensibilités sociales et à ne pas restreindre l'analyse du paysage à des modèles esthétiques dominants.



*Les grands types de paysages vosgiens
Les paysages dans l'aménagement du massif vosgien ; OREAM Lorraine ; J. Sgard 1976*

3 *Comment mettre en oeuvre cette dimension sensible? Peut-on se passer des apports des analyses scientifiques fondées sur des faits et des données mesurables?*

Parmi les méthodes les plus répandues depuis les années 70, période où se développent les études de paysage, nombreuses sont celles qui procèdent de l'analyse *in situ* du paysage à l'aide d'une approche dite "sensible", mettant au service de la compréhension du paysage la sensibilité propre de l'opérateur. Ce type d'approche s'est sans doute développé en réaction aux analyses davantage fondées sur le rassemblement de données quantitatives suivi d'essais de synthèse ou aux tentatives de quantifier le paysage. Il est certain que ce type d'approche a apporté une nouvelle voie dans l'étude du paysage, permettant d'introduire une dimension qualitative de l'espace.

La connaissance du paysage peut-elle cependant se contenter de ne mobiliser que des données propres aux formes visibles dans l'espace ou de saisir des ambiances? Certains paysagistes mettent en oeuvre des méthodes duales, une approche relevant de l'analyse dite "sensible", l'autre étant davantage "géographique" et s'appuyant sur l'étude des caractères physiques et biologiques de l'espace, comme les formes de relief, la structure géologique, la couverture végétale, etc... que des documents cartographiques ont souvent répertoriés et localisés. S'il ne s'agit pas de refaire des cartes du relief, de la structure géologique, de la végétation, qui existent déjà, il est nécessaire de s'en servir afin de comprendre l'organisation du paysage et ses caractères, l'approche dite "sensible" venant qualifier en termes d'effets visuels, sonores ou d'ambiances les composantes concrètes et tangibles de l'espace qui interviennent dans cette organisation; elle peut également tenter de comprendre les relations d'une société avec l'organisation de la nature dans le territoire qu'elle occupe et qu'elle gère.

Un raisonnement identique peut être appliqué à la connaissance des dynamiques ou des pressions qui s'exercent sur les paysages. Les méthodes mises en oeuvre dans les études de paysage utilisent rarement les données statistiques ou quantitatives pour identifier les transformations en cours. C'est davantage par l'observation *in situ* des signes de ces transformations que les pressions sont repérées. Certains cependant tirent profit des photographies aériennes ou de documents cartographiques de dates différentes ⁽⁹⁾. L'observation des signes visibles de transformation reste pourtant indispensable : elle permet d'identifier les évolutions (urbanisation, reboisement, abandon, instensification agricole, etc...) que les données statistiques, les photographies aériennes ou la cartographie permettent de confirmer et de localiser d'une manière plus précise. Elles apportent en outre des enseignements complémentaires sur l'ampleur des évolutions, quelquefois

9) Voir par exemple : J. Sgard, *Les paysages dans l'aménagement du massif vosgien*, OREAM Lorraine; CEDA Alsace, *Mission Régionale de Franche-Comté*, décembre 1976, ou *Le paysage du vignoble alsacien*, CEDA Alsace, juin 1982.

difficilement évaluables par l'observation sur le terrain. Ces données ne sont évidemment pas des données "paysagères" immédiates. Il s'agit de les traduire en termes "paysagers" en leur donnant une dimension qualitative.

La méthodologie proposée cherche à utiliser la connaissance scientifique de l'organisation spatiale, physique ou biologique, fondée sur l'identification de composantes ou de données mesurables. Elle tient compte également des apports de l'approche "sensible", fondée sur une analyse fine de l'espace concerné, de ses caractéristiques et des signes visibles de son évolution.



Le paysage rural et régional - ORFALM 1973

Occupation du sol et paysage

De nombreux auteurs des études de paysage confondent l'occupation du sol et le paysage. On trouve ainsi dans ces études des délimitations d'unités de paysage réalisées à partir de l'analyse de l'occupation des sols. Celle-ci concerne la distribution des composantes du territoire (habitat, végétation, cultures, infrastructures, etc) dans l'espace, alors que le paysage est compris soit comme l'aspect que fournit cette distribution, soit comme la représentation que l'observateur s'en fait. L'analyse de l'occupation du sol est cependant parfois indispensable pour l'étude des paysages puisque toute modification qu'elle subit change l'aspect du territoire. L'étude de l'évolution de l'occupation du sol est en effet importante pour comprendre comment le paysage se transforme et quelles sont les orientations de son devenir. L'occupation du sol est donc un élément essentiel de la compréhension des paysages mais elle n'est pas le paysage lui-même.

4 *Comment rendre compte de la diversité des paysages, comment les caractériser et fournir une analyse précise de leur composition?*

Afin de dresser un état des lieux des paysages, parfois dénommé "diagnostic", les méthodes mises en oeuvre aujourd'hui proposent souvent de délimiter des "unités de paysage" ou "unités d'ambiance paysagères" ⁽¹⁰⁾. Ces unités de paysage sont des entités spatiales dans lesquelles le paysage présente une homogénéité d'aspect ou d'ambiance. Leur taille est dépendante de l'échelle à laquelle le travail est réalisé mais il existe une continuité de ces échelles qui sont emboîtées, depuis un vaste territoire à un espace restreint (par exemple un parc).

Dans la perspective de dresser un état des lieux, ces unités peuvent être considérées comme les entités spatiales où le paysage se présente sous une forme ou sous une ambiance spécifiques à cet espace, fournies par une composition particulière d'éléments de la couverture végétale, de l'habitat, des cultures, des infrastructures, etc..., et où s'exercent certaines pressions. C'est dans ce sens qu'elles offrent une utilité au regard de l'objectif de connaissance de l'état du paysage. La délimitation des unités rend compte de la diversité des paysages dans une région ou un département. Elle peut plus ou moins affirmée, certaines limites étant davantage des espaces de transition lente entre une unité et sa voisine.

(10) La première étude créant le concept d'"unité d'ambiance paysagère" est celle qui a été réalisée à la fin des années 1960 au sein de l'OREALM par une équipe pluridisciplinaire de paysagistes et d'écologues : *Le paysage rural et régional. OREALM, La Documentation française, Paris, 1973.*

Si cette identification procède de l'idée de ne plus considérer le territoire comme un espace vide où l'aménagement consiste à implanter n'importe quelle activité sans tenir compte de l'existant, il est important de ne pas tomber dans l'excès inverse qui envisagerait l'existant comme déterminant pour toute opération à venir. Il est en effet nécessaire de ne pas considérer systématiquement les unités de paysage comme des unités spatiales opérationnelles, afin d'éviter le risque d'une position déterministe de l'aménagement, dangereuse et opposée à toute innovation créatrice. Dans le cadre de cette méthodologie d'identification des paysages et de leurs dynamiques, l'objectif de la délimitation des unités de paysage s'arrête à la connaissance du paysage, de ses ressources et de ses potentialités. La délimitation des unités de paysage relève davantage d'une commodité méthodologique permettant de comprendre l'organisation du territoire.

La connaissance de l'état du paysage, de ses caractères dominants et de ses dynamiques que la méthodologie vise à mettre à la disposition des décideurs et acteurs concernés procède de la délimitation d'"unités de paysage" qui n'ont pas d'objectif opérationnel affirmé. Elles constituent cependant une forme territorialisée de caractérisation des atouts du paysage destinée à faire prendre conscience à ces décideurs et acteurs des ressources et potentialités de l'existant.

2

5 *Le paysage est en constante évolution. Comment introduire dans sa connaissance celle des opérations diverses qui le transforment?*

Le paysage peut être considéré notamment comme l'aboutissement d'un processus de développement dans l'espace de stratégies d'acteurs divers (agriculteurs, constructeurs, élus locaux, institutions de l'aménagement du territoire, etc...) et de mise en place de projets individuels ou collectifs. Dans chaque commune, dans chaque canton ou dans chaque région, s'élaborent presque quotidiennement des projets de construction, d'infrastructures, de restructuration foncière, de reboisement, de base de loisir qui transforment les paysages. Les études de paysage cherchent parfois à identifier ces processus et ces projets, mais ne raisonnent pas toujours en termes de stratégies des acteurs des transformations de l'espace. Les identifier d'une manière rigoureuse, systématique et localisée permet d'évaluer les pressions et de compléter les enseignements fournis par l'observation sur le terrain des signes visibles d'évolution ou par les données statistiques et les photographies aériennes notamment. L'ensemble des données fournies par les dynamiques et par les opérations projetées constitue un moyen d'évaluer l'état des pressions qui s'exercent sur les paysages.

La méthodologie propose un moyen de répertorier les projets et initiatives des acteurs divers des transformations de l'espace et de les traduire sous forme d'évolutions prévisibles du paysage.



Paul Gauguin, les lavandières à Pont-Aven, Musée d'Orsay - © Photo R.M.N.

6 *L'histoire du paysage européen est indissociable de celle de ses représentations iconographiques. Celles-ci ne sont-elles pas un autre moyen de comprendre comment se sont formées les images du territoire que nous lègue la culture?*

Il semble admis par la plupart des recherches que le modèle pictural qui a longtemps dominé les représentations du paysage a perdu cette position dans la formation d'un regard contemporain sur le paysage. Cependant, ce modèle ne s'est pas effacé, comme le montrent des recherches récentes. Il subsiste dans ces représentations, aux côtés de visions que la littérature, la carte postale, les voyages pittoresques, les guides de tourisme ont diffusé dans la société. Celles-ci ont d'ailleurs joué un rôle déterminant dans les stéréotypes de certains paysages et dans leur renommée actuelle. Il est évident, par exemple, que Gauguin, Maufra, Sérusier, etc..., peintres de l'École de Pont-Aven ont participé à la formation d'une certaine image du paysage du Finistère et que l'attrance aujourd'hui très forte pour ces lieux est due en partie à cette image.

Il y a donc dans ces représentations iconographiques une source de connaissance des paysages d'une région ou d'un pays, qui ne permet pas seulement d'évaluer sa renommée, mais surtout de comprendre comment il a été vu à une époque plus ou moins reculée et la place de certains éléments de sa composition dans les représentations actuelles. Dans le Finistère, ce n'est pas seulement les formes particulières des arbres émondés de la campagne qui se reconnaissent dans certaines représentations picturales du

paysage agraire, ce sont aussi souvent les hommes, courbés dans les vents forts de l'ouest, les ports et l'ambiance industrielle des pêcheurs, les espaces marécageux du littoral et une lumière toujours irradiante, aux tons dorés et mauves. Comme l'écrit l'historien André Burguière [1991], *"l'art du paysage et l'oeuvre des artistes ont beaucoup plus à nous dire sur les rapports que la sensibilité européenne a entretenus avec le monde rural que sur l'histoire du monde rural lui-même"*.

Certains lieux ont ainsi acquis un statut de paysage réputé, comme, à partir de la fin du XVIII^e siècle en particulier, des sommets de montagne ou quelques rivages, grâce à leur recomposition en objets de contemplation par les peintres, les écrivains, les premiers photographes, etc. Il est alors nécessaire de se demander si aujourd'hui, d'autres catégories d'espaces ne sont pas en mesure d'acquiescer ce statut de paysage grâce cette fois à la publicité, aux pratiques touristiques, au courant de patrimonialisation du territoire, à une certaine forme de photographie, etc..., mais aussi sous l'effet de certains processus de changement de l'espace, comme la "déprise agricole", la péri-urbanisation, qui marquent profondément les discours sur l'aménagement du territoire. Il en est ainsi de paysages agraires (au sens de paysages produits par les pratiques agricoles) longtemps négligés par la production artistique, des paysages peu à peu ensauvagés des moyennes montagnes ou de régions dévalorisées, des paysages de friches industrielles. C'est en tous cas une tendance qui apparaît dans les oeuvres de certains photographes contemporains.

Il revient ainsi à l'équipe réalisatrice de cet état des lieux du paysage d'une région d'avoir un regard prospectif et de se demander dans quelle direction évolue la demande sociale; de prendre en compte, dans le cadre du changement social, celui que le regard des sociétés subit dans la mobilité croissante des hommes, dans une connaissance accrue des pays à travers les médias et les pratiques touristiques, etc... Cette orientation méthodologique justifie d'ailleurs le recul que l'équipe réalisatrice doit prendre avec l'objet de son observation.

La méthodologie tente de resituer le rôle de la production picturale, lithographique, littéraire, photographique, etc..., dans la reconnaissance des paysages et à projeter dans l'avenir l'évolution de la demande sociale actuelle sous l'effet du changement des pratiques agricoles, touristiques, résidentielles, etc...

7 *Comment échapper à une évaluation qui conduit à une hiérarchie des paysages et suggérer une proposition plus prospective?*

De nombreuses recherches et études ont tenté de proposer des méthodes d'évaluation des paysages pour fonder des priorités d'action. Les démarches sont très variées, mais elles procèdent presque toujours de l'identification de paysages exceptionnels ou remarquables, comme la pratique de la loi de 1930 l'a institué. Certaines méthodes anglo-saxonnes proposent même des procédés

consistant à calculer des indices de qualité visuelle à partir de l'agrégation de critères divers; mais dans ces méthodes intervient toujours l'attribution à l'un de ces critères d'une valeur dépendante du regard de l'opérateur ou d'opérateurs intermédiaires, donc, d'une certaine subjectivité. d'autre part ces méthodes privilégient presque toujours un point d'observation. Or, la recherche d'une hiérarchie de qualité des paysages se heurte à l'obstacle très souvent mis en avant de cette subjectivité et du point d'observation choisi et donc du risque déjà évoqué de privilégier certains espaces aux dépens de lieux où tout serait possible et admis. Comme il a déjà été souligné, l'ambition de cet état des lieux est de couvrir l'ensemble du territoire sans préjugement sélectif. Il est donc nécessaire de reconsidérer les principes d'une évaluation sur une autre base.



Anonyme du 17^e siècle - Vue de Chantocéaux
© Cliché Bibliothèque Nationale de France, Paris

Cette autre base pourrait être constituée par les pressions qui pèsent sur l'avenir des paysages et par les changements que laissent prévoir les dynamiques en cours ou les tendances lourdes actuelles. L'évaluation consisterait alors dans la mesure de degrés de stabilité ou d'instabilité du paysage, et de traduire cette mesure en termes paysagers, c'est-à-dire à restituer une image prospective des paysages du territoire concerné. C'est d'ailleurs cette voie qui a été annoncée auparavant dans l'identification des dynamiques et des projets individuels et collectifs.

Afin d'échapper au risque d'une appréciation uniquement qualitative et donc subjective des paysages, la méthodologie proposée suggère une évaluation de l'état des paysages fondée sur l'ampleur et la nature des pressions qui s'exercent sur eux ainsi que sur les tendances lourdes d'évolution en cours. Cette forme d'évaluation présente un caractère prospectif et permet d'imaginer les paysages susceptibles de se développer dans l'avenir.

8 *La restitution de la connaissance de l'état d'un paysage se heurte au problème de la troisième dimension. Existe-t-il des formes de restitution plus appropriées à la lecture du paysage?*

2

La plupart des études et recherches réalisées dans ces dernières années se heurtent à la difficulté de restituer des formes de présentation des résultats lisibles par tous. On sait en particulier que la cartographie traditionnelle ne constitue pas un mode de lecture toujours approprié à la compréhension des paysages. C'est d'ailleurs pourquoi les paysagistes utilisent souvent le croquis de paysage pour contourner cette difficulté. Cette technique présente l'avantage d'exprimer en termes plus sensibles un aspect du paysage, mais privilégie un point de vue précis d'observation.

Par ailleurs, la cartographie pose le problème de la restitution des formes paysagères qui structurent de manière significative un territoire. Certains spécialistes prétendent même qu'il est impossible de cartographier les paysages, s'opposant en cela à la pratique cartographique consistant à assimiler paysage et occupation du sol. Il est vrai que le paysage n'est pas l'occupation du sol à laquelle il manque la troisième dimension (le paysage comporte également une quatrième dimension qui est celle du temps et de l'histoire). Cependant, il est possible de proposer des formes cartographiques qui cherchent à exprimer les grands traits dominants du paysage ou les limites des "unités de paysage", comprises comme des entités spatiales où le paysage présente une homogénéité d'aspect (cf. supra). Il est donc nécessaire d'innover dans le domaine de la restitution des résultats et de chercher à présenter les connaissances de l'état d'un paysage ou de ses dynamiques sous des formes expressives faisant intervenir à la fois la cartographie et le dessin. La forme de restitution dépendra essentiellement des caractères que l'on souhaite souligner.

Depuis 1972, les éditions révisées des cartes IGN au 1/25 000 proposent une restitution des transformations récentes de l'occupation du sol dans le couleur orangé, ce qui permet de les distinguer des éléments présents avant la date de révision. Cette forme de cartographie permet de formaliser les changements qui interviennent dans le paysage : urbanisation, infrastructures, nouvelles cultures permanentes et nouveaux boisements. Cependant, cette restitution ne traduit pas directement les effets visibles à la surface du sol ; elle est une aide à la compréhension de la transformation du paysage, qu'il faut toujours replacer dans les trois dimensions. Cette troisième dimension est représentée sur les cartes à l'échelle de 1/100 000 par un ombrage qui met en valeur le relief. Si ces deux modifications constituent un progrès vers la représentation du paysage et de sa dynamique, des innovations peuvent être recherchées par l'emploi des diverses techniques actuelles.

La méthodologie proposée n'impose aucune forme privilégiée de restitution des résultats et des connaissances. Ces formes de restitution doivent être adaptées à l'objectif recherché afin de rendre aisément lisibles l'organisation et les caractères des paysages.

C'est sur la base de ces principes généraux que la méthodologie destinée à dresser un état des paysages a été élaborée. Il reste cependant clair que ce cadre méthodologique ne résout pas toutes les questions qui se posent. C'est dans l'exercice de l'application sur le terrain de cette méthodologie que de nouvelles réflexions ou de nouvelles voies techniques apparaîtront, permettant d'enrichir et de perfectionner ce cadre qui cherche à innover et présenter une utilité dans la connaissance des paysages.

3 Cadre méthodologique pour la réalisation d'un atlas de paysages

La méthodologie proposée selon les hypothèses formulées précédemment comprend ainsi deux grandes phases elles mêmes divisées en plusieurs types d'opérations. Le déroulement de ces différentes étapes n'impose pas un ordre systématique : plusieurs opérations peuvent être conduites de manière concomitante, mais il convient d'engager certaines d'entre elles très tôt dans ce déroulement, en raison du délai de réalisation qu'elles imposent. L'ensemble de ces phases et opérations peut être résumé selon le schéma suivant :

3

1 Identification et caractérisation des paysages

a) Identification des unités de paysages

(observation sur le terrain, interprétation de la cartographie existante);

b) Localisation des sites et paysages "institutionnalisés"

(inventaires des sites et paysages protégés au titre de la législation existante);

c) Identification des représentations iconographiques des paysages

(recherche dans la peinture, la lithographie, la gravure, les cartes postales, etc...);

d) Identification des paysages d'intérêt local

(enquête auprès des communes);

Résultats : cartographies différenciées et rapport écrit proposant une lecture à plusieurs entrées de l'état actuel des paysages; schémas et croquis des grandes caractéristiques des paysages.

a) Identification des signes visibles d'évolution des paysages

(observation sur le terrain, première typologie des transformations);

b) Mise à jour des tendances d'évolution

(interprétation des statistiques communales ou cantonales de l'occupation du sol);

c) Identification des projets individuels et collectifs existants sur les communes

(enquête communale);

d) Vérification et précision des évolutions des paysages

(entretiens avec des responsables et techniciens locaux concernés).

Résultats : cartographies différenciées des évolutions, synthèse cartographique des pressions, rapport interprétatif des évolutions et pressions.

Avant d'entrer dans l'exposé du détail de ces opérations, il est essentiel de dresser le contexte politique et spatial dans lequel cet atlas est réalisé; de définir son maître d'oeuvre et son maître d'ouvrage ; de préciser les conditions dans lequel il est réalisé. En effet, la réalisation d'un atlas des paysages est une opération complexe qui mobilise divers acteurs, politiques, techniques et scientifiques. Il peut-être réalisé sur un territoire de dimensions variables, comme les expériences déjà engagées l'ont montré. Il est nécessaire d'assurer et de définir avec précision les tâches de ces divers acteurs, afin de ne rien laisser au hasard et de contribuer au déroulement le plus efficace possible.

Le choix du maître d'ouvrage dépend en fait de la volonté politique qui se déclare intéressée par une telle opération : Conseil régional (cas de l'atlas réalisé dans les Pays-de-la-Loire), organisme public émissant plusieurs institutions (cas de la vallée de la Dordogne avec l'Etablissement public de la Dordogne, EPIDOR) ou chargé d'une mission d'aménagement (Agence d'Urbanisme dans le cas de la révision d'un Schéma directeur d'agglomération), Conseil général, etc. Dans le cas de l'atlas réalisé dans le département du Finistère, c'est la concertation entre le préfet et le Conseil général qui a permis de choisir un maître d'ouvrage à l'échelle du territoire étudié : la Direction départementale de l'Équipement a en effet été chargée de suivre le bon déroulement de l'opération. Dans d'autres cas, ce pourrait être la Direction régionale de l'Environnement. Ce sont en fait les opportunités ou les conditions locales qui doivent concourir à la définition du maître d'ouvrage.

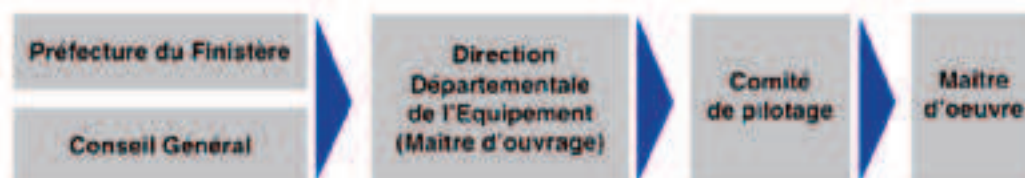
Parallèlement, le préfet du Finistère a constitué un comité de pilotage, ce qui présente l'intérêt de rassembler les différentes institutions concernées par un tel atlas ¹¹⁾, de les impliquer dans sa réalisation et en particulier de permettre de mobiliser les différentes sources de documentation nécessaires. Le rôle du comité de pilotage est de s'accorder sur le choix d'un maître d'oeuvre, d'examiner à des intervalles de temps définis les résultats obtenus lors des diverses étapes du travail et de faciliter son bon déroulement en réorientant si nécessaire l'activité du maître d'oeuvre.

Le comité de pilotage doit donc procéder au choix du maître d'oeuvre, qui s'est opéré la plupart du temps selon les réponses à un appel d'offres auprès de bureaux d'études, en particulier sur le rapport qualité/prix des propositions. L'appel d'offres doit préciser ce que le maître d'ouvrage attend de cet atlas et c'est à la formulation de son contenu que cette méthodologie peut concourir. On pourrait donc utilement joindre un exemplaire de cette méthodologie à l'appel de candidature.

Lorsque le maître d'oeuvre est choisi, que ses tâches sont définies et précisées dans un contrat ou une convention, le maître d'ouvrage peut constituer un comité de pilotage destiné à suivre les différentes étapes de réalisation du travail du maître d'oeuvre. La constitution d'un comité de pilotage.

Il reste cependant une question en suspens : celle de la dimension du territoire concerné par une telle opération. Les diverses études assimilables à ce type de travail ont été réalisées à l'échelle d'une région, d'un département, d'une agglomération ou d'une entité géographique (vallée fluviale). Il est clair que la dimension du territoire influe sur le coût de l'opération dans la mesure où l'enquête communale envisagée nécessite le rassemblement d'une documentation plus lourde dans un vaste espace. Par ailleurs, le choix d'une entité géographique se heurte au problème du recouvrement éventuel d'unités administratives diverses mettant en jeu un grand nombre d'institutions. La réflexion préalable à l'engagement d'un atlas dans le département du Finistère a conduit à se fixer sur les limites administratives départementales, plus opérationnelles, où les tâches des diverses institutions sont déjà définies. Mais le choix du territoire restera toujours dépendant de la volonté politique. Il est difficile de proposer une échelle idéale, bien que la dimension départementale présente des facilités en termes de fonctionnement politique et administratif.

En résumé, dans le cas du Finistère, l'engagement de l'opération s'est fait selon le schéma suivant :



¹¹⁾ Ces institutions peuvent être : les administrations de l'Équipement, de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Culture, le Service Départemental de l'Architecture, les organisations professionnelles (Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie), les organismes principaux de tourisme, des associations de protection de la nature et culturelles etc. Ce choix dépend en fait de l'échelle à laquelle est réalisé l'atlas et du territoire concerné.

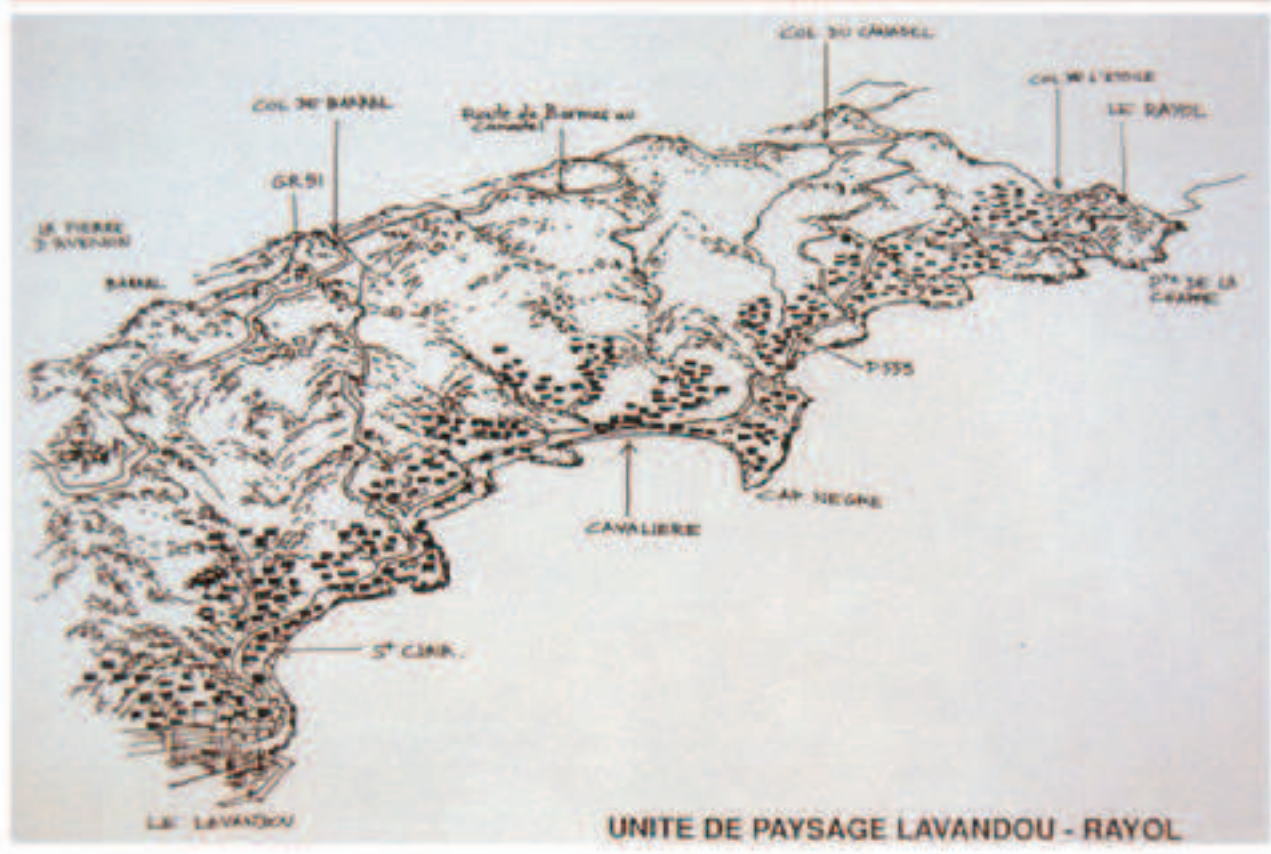
Cette présentation schématique de la méthode doit désormais être précisée et explicitée : il faut en effet répondre aux questions que soulève l'exposé de cette structure méthodologique ; en quoi consistent l'observation du terrain, l'enquête communale, l'interprétation des statistiques ? Comment sont-elles réalisées concrètement ? Avec quels moyens ? Où trouver les données nécessaires ? Comment les analyser ? Comment les restituer ? C'est à l'ensemble de ces questions qu'il s'agit de répondre, en cherchant à les clarifier au mieux et à en permettre l'utilisation la plus aisée.

1°) Identification et caractérisation des paysages

a) Identification des unités de paysages

● Objectif de l'opération :

Cette opération est essentielle. Elle constitue le fondement sur lequel l'ensemble des autres opérations pourront s'appuyer et conduire à une connaissance fine et sensible des paysages du territoire concerné. Elle consiste à délimiter, par une observation attentive de l'organisation visible du territoire, les divers types de paysages reconnaissables. Ceux-ci sont dénommés "unités de paysage" mais peuvent être subdivisés en "sous-unités" lorsque l'organisation et l'aspect du paysage est voisine. Ces unités et sous-unités correspondent aux définitions suivantes :





Var : une perspective et schéma de l'unité de paysage Lavandou-Rayol - Jean-Pierre Saurin 1994

Les unités paysagères sont délinées comme des paysages portés par des entités spatiales dont l'ensemble des caractères de relief, d'hydrographie, d'occupation du sol, de formes d'habitat et de végétation présentent une homogénéité d'aspect. Elles se distinguent des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ces caractères.

Les unités paysagères peuvent être divisées en sous-unités paysagères, celles-ci se distinguant les unes des autres par une moindre différence d'organisation ou de forme de leurs composantes par rapport aux unités elles-mêmes.

L'observation doit être préparée selon un itinéraire précis, avec l'aide d'un matériel spécifique, afin d'éviter les pertes de temps. L'itinéraire selon les voies de communication est justifié par les raisons suivantes : il permet d'observer les paysages selon les voies les plus empruntées, c'est-à-dire de se mettre en situation des observateurs potentiels. Il présente également l'avantage, par rapport à un mode d'analyse par transect, d'être plus opérationnel et plus rapide, donc moins coûteux.

● **Préparation de l'itinéraire** : il dépend évidemment de l'ampleur du territoire étudié, mais il doit permettre d'observer le plus vaste territoire possible, par un choix précis des voies de communication empruntées. Ces voies doivent tisser un écheveau suffisamment dense pour éviter d'éventuels

vides d'observation. Il est important de procéder au parcours de cet itinéraire en plusieurs étapes, de manière à avoir un aperçu relativement rapide de l'ensemble du territoire dans un premier temps, puis de revenir pour approfondir l'examen dans des zones où la délimitation des unités de paysage rencontre des difficultés. Il est également important de parcourir les voies de communication choisies dans les deux sens, car le paysage ne se présente pas toujours sous les mêmes aspects dans un sens ou dans l'autre.

● **Matériel nécessaire** : cartes topographiques à plusieurs échelles : 1/100 000, 1/25 000 (l'échelle dépend toutefois du territoire étudié), carnet de notes, appareil photographique. Il est possible de s'aider en outre de la carte géologique et de la carte de la végétation (si elle existe) et de photographies aériennes. Il est clair également qu'une **étude bibliographique préalable** doit être réalisée afin d'éviter que soit répété un travail qui aurait pu être déjà fait sur une partie du territoire étudié; afin également de compléter l'observation par des données déjà mobilisées et de faciliter la compréhension de l'organisation du paysage.

Préparer par ailleurs une série de fonds cartographiques à l'échelle de restitution pour la confection des différentes cartes (contre-calque d'une carte IGN par exemple, ou fond IGN avec relief et occupation du sol).



Unités paysagères du Var - Jean-Pierre Saurin 1994

● **Méthode pratique** : lors du parcours, il est nécessaire de :

- **inscrire** sur les cartes les limites apparentes des unités de paysage, les ruptures, les transitions lentes, les points de vue, les itinéraires permettant des vues plus vastes.
- **noter** toutes les observations de la composition des paysages, les ambiances, les points de vue particuliers, les signes visibles d'évolution.
- **photographier** les situations types ou particulières, les formes de l'habitat, des productions agricoles ou autres, les signes visibles d'évolution en inscrivant sur les cartes les lieux de prises de vues photographiques, avec report sur le carnet de notes.

● **Restitution** : elle recouvre deux formes différentes : une restitution cartographique et une caractérisation des unités.

- **restitution cartographique** :

- au retour du parcours, commencer à tracer les limites les plus évidentes des unités de paysage, en laissant provisoirement de côté celles qui présentent une difficulté. Cette cartographie peut être réalisée à l'échelle de 1/100 000, mais cette échelle dépend toujours de l'ampleur du territoire étudié. Il est nécessaire de revenir à l'examen du terrain pour préciser ces limites au fur et à mesure des observations successives et en s'aidant des documents existants. Il est recommandé de ménager un délai suffisant entre les divers parcours, afin de laisser les idées décanter et mûrir.

Les limites entre les unités et sous-unités peuvent être nettes, constituées par une crête de coteau ou un accident de terrain. Elles peuvent être au contraire plus floues, le passage d'une unité à une autre se faisant de manière progressive. Il est important d'élaborer des légendes appropriées à ces différents cas.

Exemple 1 :

Dans le Finistère, la région interne située au sud des Monts d'Arrée est constituée par un bocage étendu où les transformations dues à la rationalisation des pratiques agricoles ont contribué à la disparition sporadique de haies. Il est difficile de délimiter des unités très nettes, dans la mesure où le paysage présente un aspect relativement homogène, mais avec des variations très localisées de la densité du bocage; celui-ci passe d'une structure dense à une ouverture marquée par l'absence de haies, mais à une échelle de petits espaces. C'est alors la caractérisation des paysages qui devra indiquer cette organisation dans le rapport.

Exemple 2 :

Dans le même département, près du littoral sud, le passage de l'unité interne à une unité franchement littorale est progressif : peu à peu la végétation change, la taille des arbres devient plus faible, leur port incliné est marqué par les vents dominants, l'habitat est constitué par des constructions plus petites, mais devient très dense sur la côte avec l'urbanisation touristique. Dans ce cas, on utilisera une délimitation particulière sur la carte de manière à exprimer cette transition progressive.

**PAYSAGES CARACTÉRISTIQUES DU FINISTÈRE
CITÉS DANS LES GUIDES TOURISTIQUES**



Evolution de la valeur attribuée aux paysages du Finistère par les guides touristiques : Ouest aménagement 1994.

- caractérisation des paysages

- l'ensemble des données enregistrées sous forme de notes, l'apport de la bibliographie et de la cartographie ou des photographies aériennes permet de fournir une description des diverses unités et sous-unités de paysage présentes sur le territoire. Cette caractérisation prend la forme d'un texte écrit mettant en lumière les ambiances, les traits marquants de ces paysages. Ce texte accompagne la cartographie et constitue un premier mode d'identification des paysages.

La caractérisation des unités et sous-unités fait l'objet d'un rapport décrivant avec précision la composition des différents paysages identifiés. La forme du langage et du style est importante, car elle doit faire imaginer les ambiances, les points forts, etc. Elle ne doit pas se contenter d'une description de l'utilisation du sol, mais tenter de restituer les caractères de l'ensemble de l'aspect du territoire et de ce que l'on en perçoit.

b) Localisation des sites et paysages "institutionnalisés"

● Objectif de l'opération :

Il s'agit ici de reporter sur une carte à la même échelle que la première l'ensemble des sites et paysages qui ont fait l'objet de mesures de protection à divers titres : les zones et espaces protégés en application des textes relatifs aux parcs nationaux, aux parcs naturels régionaux, à la protection des sites, à la protection de la nature, à la protection et la mise en valeur des paysages. On prendra également en compte les dispositions du code de l'Urbanisme relatives aux prescriptions particulières (article L 111-1-1), aux espaces dont la protection est prescrite par certains articles traitant de la montagne (article L 145-7) et du littoral (article L 146-6) ainsi que, le cas échéant, les mesures de protection incluses dans les schémas d'aménagement de la région Ile-de-France, de la Corse et des DOM. Les acquisitions du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres et celles des départements, réalisées grâce à la taxe départementale des espaces naturels sensibles seront figurées. Enfin, on reportera les délimitations des espaces concernés par des accords internationaux ou des protections européennes : Patrimoine mondial de l'UNESCO, convention Ramsar, Zones de protection spéciale (ZPS).

La question se pose de l'inventaire des réserves naturelles et des Zones d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) ; outre que ces dernières ne constituent pas une mesure de protection, ces biotopes peuvent-ils en effet être considérées comme des paysages? Les avis divergent sur la réponse, certains spécialistes se refusant à assimiler paysage et écologie. Cependant, dans certains cas, et dans la perspective de l'évolution de la demande sociale, certains espaces remarquables pour leur intérêt écologique présentent une configuration particulière qui permet de les comprendre comme des paysages particuliers. Il est également envisageable que ces zones deviennent des lieux d'intérêt paysager dans l'avenir. C'est alors l'observation du terrain qui peut aider à la décision et permettre de faire figurer ces zones sur la cartographie.

Éléments reconnus par les institutions

-  Sites classés ou inscrits
-  Monument classé ou inscrit
-  Grand site
-  Aire de biotope (ou mention reportée sur les cartes)
-  ZNIEFF de Type I ou II (délimitation partielle)
-  ZICO


Autres mesures de protection (ZPPAUP, secteur sauvegardé, propriété du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres) mentionnées sur les cartes

Éléments signlés par les élus*

Patrimoine bâti remarquable

-  Ensemble architectural
-  Monument historique ou préhistorique
-  Constructions traditionnelles du pays
-  Ouvrages d'art

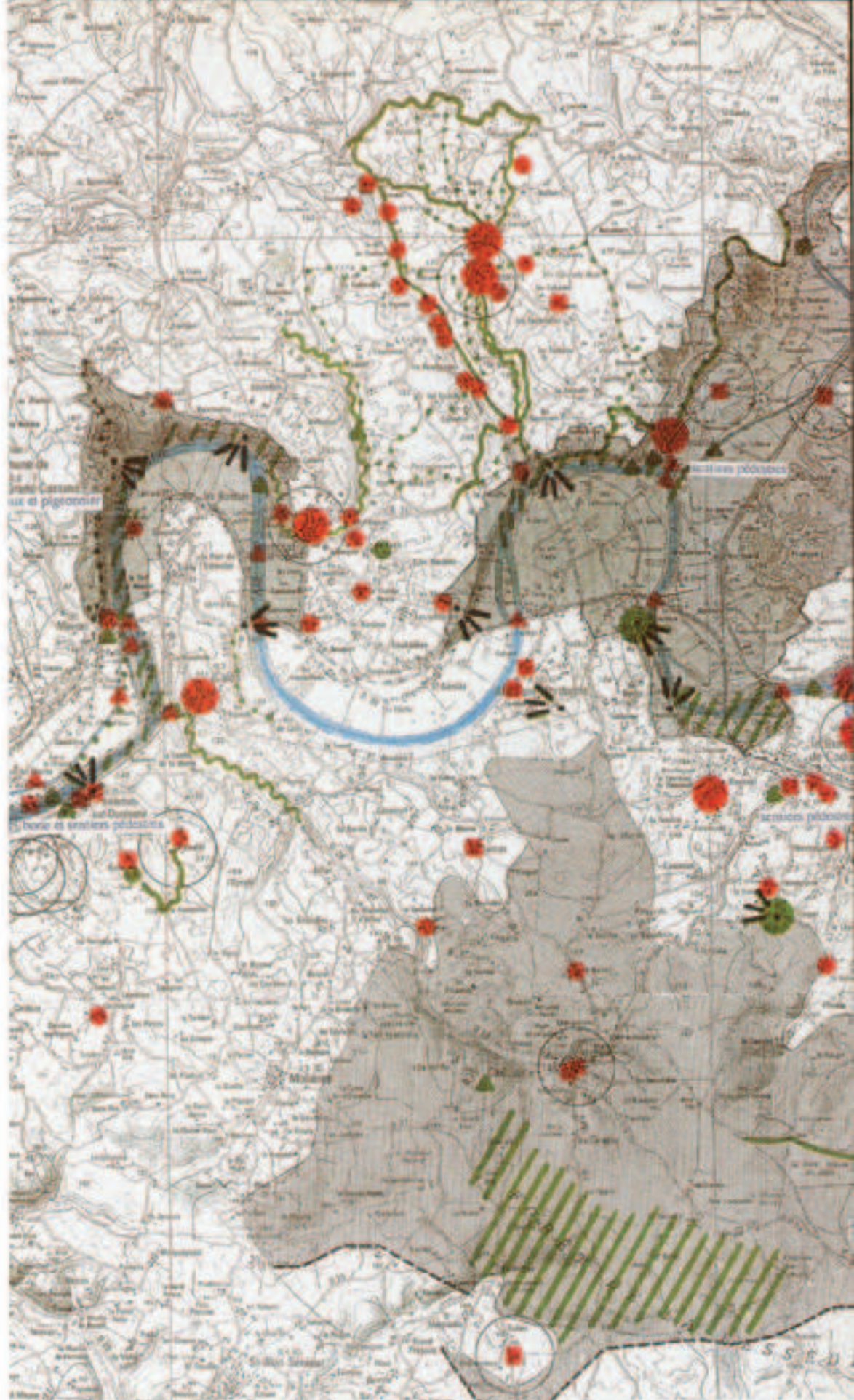
Patrimoine naturel

-  Forêt, lac, zone humide
-  Cours d'eau
-  Curiosité naturelle, arbres remarquables
-  Site et paysage remarquable
-  Point de vue
-  Itinéraire routier
-  Itinéraire pédestre
-  Itinéraire équestre
-  Lieu de détente et de loisirs

Éléments diffus ou n'ayant pas pu être localisés : mentionnés sur les cartes

* Résultats de l'enquête communale au 30 avril 1994

Fond de carte : réduction de 1 : 50 000 IGN



Vallée de la Dordogne - Patrimoine bâti et Naturel - SIGESA 1994

- **Matériel nécessaire** : fond cartographique à l'échelle désirée, matériel graphique.

- **Méthode pratique** :

- **élaborer** une légende appropriée permettant de distinguer les divers types de protections.
- **inventorier** les divers espaces protégés soit au moyen de la documentation existant auprès des DIREN, des SDA ou du Conservatoire du littoral, soit en consultant ces organismes. En effet, les inventaires existent parfois sous forme cartographique, mais pas d'une manière systématique. D'autre part, si les sites classés sont connus et figurent dans des listes précises, ils n'ont pas toujours fait l'objet d'une délimitation cartographiée précise et immédiatement disponible, surtout pour les plus anciens. Il faudrait remonter au cadastre d'origine et reconstituer la délimitation parcelle par parcelle, travail considérable qui dépasse l'ampleur du travail envisagé. On peut alors se contenter d'un symbole ponctuel pour signaler la présence d'un site classé dans une commune. Pour les monuments historiques, il est intéressant de tracer les cercles représentant la limite des 500 mètres recouvrant le périmètre protégé des abords.

- **Restitution cartographique**

- **reporter** sur le fond cartographique, avec la légende élaborée, l'ensemble des espaces protégés. On disposera ainsi d'une carte des sites et paysages institutionnalisés.

c) Identification des représentations iconographiques des paysages

- **Objectif de l'opération** :

Identifier les représentations des paysages dans la peinture, la lithographie, la gravure, la carte postale, la photographie, les guides de voyage, la littérature, pour chercher à comprendre des sensibilités passées ou actuelles d'une part et à localiser des paysages sur lesquels l'intérêt artistique s'est focalisé à une certaine période de l'histoire. Il ne s'agit pas de constituer un inventaire exhaustif, qui serait d'ailleurs impossible, mais de repérer les représentations les plus connues ou les plus répandues.

- **Matériel nécessaire** : pas de matériel spécifique.

- **Méthode pratique** :

- **consulter** les collections des archives et musées locaux ou régionaux ainsi que celles des grandes institutions nationales (Bibliothèque nationale, Réunion des musées nationaux...). Réaliser une étude bibliographique des ouvrages littéraires intéressant le territoire concerné.



Dans le vent - J.J. Lemordant - © Musée des Beaux-Arts, Quimper (France)

- **repérer**, dans les œuvres présentes, celles qui présentent un intérêt au titre des paysages. Il est essentiel de noter soigneusement les cotes des documents, afin de pouvoir en demander éventuellement une reproduction.
- **commander** une reproduction des documents les plus significatifs d'une vision artistique du paysage ou recopier les passages des ouvrages littéraires concernant les paysages étudiés.

● **Restitution et exploitation :**

- **restitution cartographique** : il est possible de cartographier à une échelle appropriée, les lieux qui ont été représentés. On verra apparaître d'ailleurs, comme l'expérience le montre, certains lieux très marqués par des représentations iconographiques, témoignant de l'intérêt des artistes à une période déterminée de l'histoire. C'est également le cas pour les guides touristiques. Dans le cas de l'exemple finistérien, cette dernière cartographie, réalisée avec précision de la date des guides touristiques permet de constater un déplacement de l'intérêt de l'activité de tourisme du littoral vers l'intérieur du département. Ce déplacement témoigne de l'évolution de la demande sociale.

Par ailleurs, il est nécessaire d'être prudent sur l'interprétation de concentrations de représentations iconographiques sur certains lieux, car il est connu que de nombreux artistes ont utilisé, en les reproduisant presque à l'identique, les images produites par leurs prédécesseurs pour éprouver leur talent. On pourra voir par exemple de très nombreuses images de la rade de Brest, de la pointe du Raz, etc. Mais ces concentrations fournissent toutefois des indications sur la sensibilité d'un groupe d'artistes à une époque déterminée. L'exemple finistérien de l'École de Pont-Aven est en effet très représentatif de cette sensibilité au paysage à la fin du siècle passé et au début du présent.

Enfin, les représentations iconographiques et littéraires permettent de comprendre parfois plus aisément les traits marquants d'un paysage décrit, peint ou dessiné par un personnage reconnu pour sa sensibilité. C'est d'ailleurs pourquoi la caractérisation des paysages pourra s'en inspirer et exploiter les caractères mis en lumière par ces représentations.

d) Identification des paysages d'intérêt local par enquête auprès des communes




● *Objectif de l'opération :*

Identifier les paysages qui présentent, pour la population locale, des valeurs d'ordre symbolique, affectif, esthétique, ou même d'usage économique. L'observation du terrain ne permet pas, a priori, de déceler ces lieux investis de ces valeurs par les populations résidentes. Il serait nécessaire de procéder à des enquêtes auprès de la population, travail hors de mesure avec la dimension des territoires envisagés, départements par exemple. C'est donc à travers une enquête auprès des municipalités que cette saisie des sensibilités locales au paysage est effectuée. Le second objectif de cette enquête consiste à impliquer l'acteur politique local dans la réalisation de l'atlas et de le sensibiliser. Toute réponse faite par un élu local à cette enquête est une amorce de sensibilisation et de participation des élus à une réflexion sur le paysage de leur commune. Il est clair cependant que le passage par l'élu présente des risques de ne pas offrir une image complètement représentative de la diversité des sensibilités locales. Il faut en prendre acte. Mais l'expérience montre, à travers les nombreuses réponses déjà enregistrées lors des opérations précédentes (plusieurs centaines), que ces réponses sont bien formulées et représentatives.



● *Matériel nécessaire :*

Le matériel spécifique est constitué par le questionnaire auquel on joindra trois fonds cartographiques à l'échelle du 1/50 000, de façon à représenter l'ensemble du territoire communal. Il est recommandé de rassembler plusieurs territoires communaux sur ces fonds, afin d'éviter de multiples manipulations consommatrices de temps et de moyens financiers. Cependant, il est conseillé de signaler en tête du questionnaire que les municipalités ont toute latitude d'utiliser un fond cartographique de leur choix,







Risques naturels

-  Zone inondable
-  Berges instables
-  Risques d'incendie de forêt

Nuisances physiques et chimiques

-  Pollution d'origine agricole
-  Pollution d'origine domestique
-  Décharge contrôlée
-  Site ancien d'extraction de matériaux (carrère, sablière)
-  Site actuel d'extraction de matériaux (carrère, sablière)
-  Zone de bruits excessifs (dus aux voies, zones d'activité...)

Nuisances visuelles

-  Secteur de la commune méritant une amélioration sur le plan esthétique
-  Grand équipement mal intégré dans le paysage (lignes EDF, château d'eau...)
-  Habitation peu respectueuse du paysage (implantation, forme...)
-  Construction temporaire (cabanon, caravane...)
-  Zone d'abandon (friches, ruines, carrière non réaménagée...)
-  Zone de dépôts de stockage

Fond de carte :
réduction du 1 : 50 000 IGN



Vallée de la Dordogne - Carte des risques naturels et des nuisances / SEGESA 1994

si elles le jugent plus pratique. Il est également nécessaire de se munir de fonds cartographiques destinés à la restitution de l'exploitation des réponses. (voir en annexe, le questionnaire utilisé dans le Finistère).

● *Méthode pratique :*

- **élaborer un questionnaire**

C'est la première opération. Ce questionnaire comprend trois parties :

- l'identification des paysages et du patrimoine communal, (lieux auxquels la population est attachée, lieux de promenade, de pratique de nature, patrimoine rural ou architectural, etc...),
- les nuisances et les tendances d'évolution, (éléments jugés inopportuns dans le paysage, évolutions en cours, abandon, urbanisation, etc...),
- les projets existant sur le territoire communal (opérations d'aménagement ou d'équipement connues par la municipalité : lotissement, remembrement, carrière, établissement industriel, reboisement, etc...) Le questionnaire doit faire comprendre qu'il ne s'agit pas uniquement des projets de la municipalité, mais également des projets connus des individus ou d'institutions.

Chaque partie comprend des questions ouvertes présentant une légende appropriée à chaque élément répertorié, et un fond cartographique spécifique à chaque partie du questionnaire est destiné à faire localiser par l'élu ou le secrétaire de mairie ces divers éléments selon la légende. Pour plus de commodité, à chaque partie et à chaque fond cartographique correspondant, une légende d'une couleur précise est proposée (par exemple rouge pour la première partie, bleu pour la seconde, vert pour la troisième). Chaque question doit être clairement libellée et précise. Le questionnaire ne doit pas être trop long (il devrait comporter entre six et huit pages) et facile à remplir; il faut éviter les réponses écrites trop longues, et donc tendre vers un questionnaire fermé, même si cette solution la plus radicale est impossible, dans la mesure où il est nécessaire de faire préciser les lieux-dits de la commune concernés par les questions (voir en annexe le questionnaire utilisé dans le département du Finistère). Chaque questionnaire doit comporter le nom de la commune et son code INSEE, de manière à pouvoir confronter plus facilement les résultats à ceux des données statistiques.

- **tester** éventuellement ce questionnaire auprès d'un ou deux élus locaux.
- **distribuer** le questionnaire. Il est préférable que cette tâche revienne au maître d'ouvrage, en raison de son autorité institutionnelle. Dans le Finistère, le questionnaire a été distribué par la DDE, accompagné d'une lettre du Préfet et du Président du Conseil général. Dans les Pays-de-la-Loire, cette lettre était signée par le président du Conseil régional.
- **recueillir** le questionnaire; il est de même plus efficace que cette tâche revienne au maître d'ouvrage, qui pourra effectuer une relance au bout d'un à deux mois.
- **exploiter** le questionnaire; c'est une lourde tâche, mais elle sera d'autant allégée que le questionnaire et sa légende auront été élaborées d'une

manière précise auparavant. Dans les expériences précédentes, les taux de réponse ont été toujours supérieurs à 60%, atteignant parfois plus de 80% sans assistance particulière. Dans un cas précis, une personne a été chargée de compléter à 100% ce taux de réponse, en se rendant dans chaque commune qui n'avait pas répondu directement. Dans le département du Finistère, un dispositif d'assistance aux municipalités a été mis en place par la DDE, par l'intermédiaire des Subdivisions de l'Équipement : un stage de formation des subdivisionnaires a été organisé pendant deux jours afin qu'ils puissent aider les municipalités à remplir les questionnaires si certaines le désiraient. Deux mois après le lancement du questionnaire, le taux de réponse était de 62%, ce qui représente un chiffre plus qu'honorable.

● **Restitution et exploitation :**

La restitution des réponses au questionnaire peut en fait se faire sous deux formes principales : cartographique, accompagnée d'un commentaire, statistique et interprétée, ou les deux à la fois. La première forme correspond à ce qui est attendu d'un atlas. Mais elle peut être enrichie très utilement par les résultats de la première. Par ailleurs, cette restitution concerne à la fois la première partie de la réalisation de l'atlas (identification et caractérisation), mais également la seconde (dynamiques) à travers l'évaluation des transformations et des nuisances et l'inventaire des projets.

La restitution se fera tout d'abord sous la forme de trois cartes dont l'échelle dépend essentiellement de l'abondance des éléments signalés dans les réponses et de la dimension du territoire concerné. Il est certain que l'échelle de 1/100 000, plus appropriée pour restituer et rassembler l'ensemble des réponses sur un département, est insuffisante pour localiser tout ce que les élus mentionnent sur leur territoire communal. Une solution consiste à utiliser des fonds à 1/50 000 par unité de paysage. L'utilisation du 1/25 000 est de toute évidence trop onéreuse car elle nécessite de nombreuses cartes. Toutefois, dans certaines expériences, ils sont utiles pour prolonger l'expérience dans une opération d'animation (cf. infra, prolongements éventuels de l'atlas).

La légende utilisée doit faire l'objet d'une étude très précise et testée sur plusieurs questionnaires. Il est essentiel que cette légende soit définitivement adoptée avant de s'engager dans la confection des cartes. L'utilisation de la couleur est recommandée, afin de faciliter la lecture, même si elle pose ensuite des problèmes de reproduction. Toutefois, l'utilisation de la photocopie couleur facilite aujourd'hui cette reproduction.

- **première carte** : identification des *potentialités et ressources du paysage communal*, selon une légende appropriée. La difficulté présente ici réside dans l'hétérogénéité des réponses au questionnaire. Il est en effet nécessaire d'interpréter parfois ce que les élus ont retranscrit sur les cartes, de vérifier la localisation des éléments à l'aide des noms de lieux-dits, de confronter les réponses à l'aide de renseignements que l'on aura par ailleurs. Il est quelquefois difficile de délimiter certaines catégories de



3

Vue depuis Chantocéaux (Photo Yves Luginbühl).

potentialités ou de ressources paysagères avec précision ; il est alors préférable d'utiliser un symbole ponctuel pour les signaler.

- **seconde carte** : *nuisances et transformations* ; des difficultés identiques se présentent pour cette carte qui sera utilisée surtout pour la partie consacrée à l'évaluation des dynamiques paysagères.
- **troisième carte** : *projets présents sur le territoire communal* ; la même remarque est à faire que pour la seconde. Il est essentiel toutefois de bien individualiser les divers types de projets présents sur le territoire communal par des légendes bien étudiées à l'avance.

Il est recommandé de réaliser les trois catégories de cartes d'une même commune de manière consécutive, afin d'éviter de manipuler plusieurs fois les documents d'une part et à profiter d'autre part de la connaissance et des repères que l'on acquiert lors de la confection de la première pour les deux suivantes. Il est clair que la bonne connaissance du terrain facilite la confection des cartes.

L'autre forme de restitution concerne les enseignements que l'on peut tirer de l'analyse globale des potentialités et ressources paysagères mentionnées dans les réponses. Elle peut se faire sous la forme de tableaux statistiques, permettant de mettre en lumière les formes de potentialités et ressources les plus fréquemment indiquées. Il s'agit davantage d'une évaluation des

sensibilités locales, qui peut faire l'objet d'une analyse particulière. On sera parfois surpris des résultats de ces enquêtes, qui montrent la bonne connaissance du patrimoine local par les élus ou de l'intérêt qu'ils ont démontré dans les réponses au questionnaire. Dans le Finistère, certains élus ont fait remarquer l'intérêt d'un tel questionnaire, qui constitue, à leurs yeux, un moyen de les faire contribuer étroitement à l'élaboration de la connaissance de leur territoire. Certaines municipalités ont réuni le Conseil municipal pour procéder à la réponse au questionnaire. D'autres ont demandé à des associations locales de participer à l'élaboration des réponses. Il s'agit donc là d'un moyen à développer pour l'exercice de la démocratie locale.

Restitution finale :

L'ensemble des résultats peut se présenter sous la forme d'un document multiple comprenant :

- **un rapport écrit et illustré** interprétant les quatre parties de l'identification et de la caractérisation des paysages.
- **les séries de cartes** mentionnées précédemment.
- **d'éventuelles planches de croquis**, destinées à restituer les diverses formes types des unités de paysage. Ces croquis peuvent être accompagnés de coupes.
- **une collection de photographies** organisée sous la forme de séries ou d'un montage conformes à la structure du rapport.

Il est évident que cette restitution finale dépend, dans son ampleur, de la demande du maître d'ouvrage et des financements attribués à la réalisation de l'atlas.

2°) Evaluation des dynamiques des paysages

a) Identification des signes visibles d'évolution des paysages

● *Objectif de l'opération :*

Cette opération a pour but d'identifier, sur le terrain, les signes visibles des transformations en cours des paysages. En fait, elle peut se faire en même temps que l'observation et l'identification des divers types de paysages présents sur le territoire. Elle peut être toutefois individualisée de manière à définir des catégories de transformations spatiales qui se répètent sur l'espace et qui se manifestent par des formes paysagères associées. L'observation de ces transformations est relativement aisée lorsque l'on possède une certaine expérience de l'analyse du terrain. Il est important d'en noter les signes visibles.



Plantation de peupliers à Saint-Mathurin-sur-Loire (Photo Zsazsa Crea).

3

Par exemple : l'abandon de l'espace par l'agriculture peut se manifester sous la forme du développement de friches, ou des reboisements. Ce développement modifie radicalement la physionomie du paysage, lui donner une apparence d'ensauvagement ou d'obscurcissement et de fermeture.

Cet abandon peut être également le corollaire d'un phénomène d'urbanisation en périphérie d'une agglomération, qui entraîne spéculation foncière, élévation du prix des terres, nouvelles terres abandonnées en attente de constructions.

Tout signe d'un changement visible doit être ainsi noté, de manière à pouvoir caractériser plus tard les évolutions en cours.

- **Matériel nécessaire** : il ne change pas par rapport à celui de l'observation liminaire du terrain : cartes et carnet de notes, appareil photographique.
- **Méthode pratique** : noter et caractériser les signes d'évolution et les localiser sur les cartes, par des repères ou des limites légendés. Indiquer de manière précise les essences végétales qui se développent ainsi que leurs modes d'agencement, les formes d'habitat ou de constructions qui sont édifiées (pavillons, centres commerciaux, hangars, bâtiments d'élevage ou industriels, etc...), les exploitations de matériaux du sol, les arasements de haies ou de lignes boisées, les infrastructures nouvelles (routes, lignes électriques, etc...)...

- **Restitution et exploitation** : la restitution complète n'est pas indispensable dans un premier temps. L'observation des signes visibles est surtout destinée à identifier les diverses formes de transformations, sans recherche systématique de délimitation, qui pourra être faite plus aisément à l'aide de l'ensemble des données recueillies par les quatre opérations d'évaluation des dynamiques.

Cependant, certains croquis peuvent s'avérer très illustratifs et représentatifs d'une évolution particulière ou de la combinaison de plusieurs évolutions concomitantes. Il est alors intéressant de les représenter.

b) Mise à jour des tendances d'évolution

- **Objectif de l'opération** :

Systématiser, par des analyses des données statistiques, la connaissance des évolutions sur l'ensemble du territoire concerné. Ces données peuvent être fournies par les recensements officiels à l'échelle communale ou cantonale. L'échelle communale fournira des résultats plus fins que l'échelle cantonale. Toutefois, il convient d'être prudent dans l'utilisation de certaines données fournies à l'échelle communale, mais qui peuvent avoir une interprétation dépassant les limites du territoire communal. C'est notamment le cas des données des Recensements généraux de l'Agriculture (RGA) qui sont effectués au siège des exploitations agricoles dont les terres peuvent se situer dans des communes voisines.

Par ailleurs, il est important de ne pas assimiler ces analyses de chiffres à des analyses de paysage. Il ne s'agit que d'un moyen d'approcher des transformations en cours.

N.B. Il est également possible d'utiliser les photographies aériennes. Procédé très efficace, il est néanmoins onéreux (coûts élevés des photographies) et long. Cependant, si l'on peut disposer de deux séries consécutives de photographies aériennes, une analyse même rapide permet de vérifier et de délimiter les évolutions en cours.

- **Matériel nécessaire** : il comprend le matériel de cartographie d'une part et les données statistiques d'autre part.

- **matériel cartographique** : se doter d'un fond des limites communales ou cantonales (les recensements de population et de l'agriculture les fournissent) portant les numéros d'identification des communes, d'une liste des communes accompagnées de ce numéro d'identification.
- **données statistiques** : leur mobilisation dépend des évolutions que l'on a observé sur le terrain et de celles que l'on souhaite mettre en évidence. Celles-ci peuvent relever :

- **des transformations de l'agriculture.** Sources disponibles : RGA, fiches communales ou données cantonales, utilisables pour évaluer l'évolution de la superficie agricole utilisée (SAU), de la superficie toujours en herbe (STH), de la population agricole active, de certaines cultures significatives, des opérations de drainage ou d'irrigation. Ces évolutions peuvent fournir des renseignements importants pour comprendre et évaluer des transformations paysagères sur l'ensemble du territoire concerné :

Exemple 1 :

Evolution de la SAU; elle renseigne, dans la période intercensitaire choisie, sur l'abandon des terres par les exploitants agricoles ou, à l'inverse, sur la progression de l'agriculture et peut être traduite par une évolution des paysages vers l'abandon ou au contraire vers le défrichement, l'intensification ou l'agrandissement du parcellaire.

Exemple 2 :

Evolution de la STH; elle est intéressante à analyser dans la mesure où sa diminution se fait dans le sens de l'extension des terres labourées aux dépens des prairies; l'évolution du paysage est ainsi caractérisée par un aspect moins verdoyant.

Exemple 3 :

Superficies irriguées; leur accroissement s'accompagne en général d'une modification du système de production vers l'intensification agricole, parfois vers l'installation de cultures sous plastiques.

D'autres données, issues d'autres sources, peuvent être également intéressantes pour saisir des évolutions en cours ou à venir : le prix des terres, les achats des terres par des non agriculteurs, etc. Il convient alors de se renseigner sur les sources disponibles.

- **des transformations de l'urbanisation.** Sources disponibles : recensement généraux de la population (RGP) ou fichier SICLONE (base de données sur les permis de construire). Le RGP peut fournir l'évolution démographique communale entre les périodes intercensitaires (7 à 8 ans). Une forte augmentation est synonyme de forte urbanisation, de développement d'infrastructures, d'équipements, etc. A l'inverse, une diminution de population signifie déprise sociale, abandon éventuels de bâtiments industriels, friches industrielles, etc. Elle peut accompagner en même temps une déprise agricole. Le RGP fournit également les données des résidences secondaires dont le développement peut se traduire par une pression touristique et donc d'équipements qui l'accompagnent.

(Réponse à la question : existe-t-il sur votre commune des projets dans les domaines ci-après ?)

Agriculture

- F** Aménagement foncier (remembrement, échanges...)
- P** Plantation (vergers, peupleraies...)

Tourisme et loisirs

- A** Accueil (gîte, camping...)
- I** Information (signalétique, syndicat d'initiatives...)
- N** Loisirs nautiques (liés à la Dordogne ou à un plan d'eau)
- R** Randonnée (circuits pédestres, équestres, routiers...)

Développement économique, industriel, artisanal ou commercial

- A** Artisanat traditionnel
- Z** Zones d'activités

Création culturelle

- M** Musée
- S** Salle polyvalente

Protection, restauration et mise en valeur du patrimoine bâti ou naturel

- B** Patrimoine bâti
- B_a** Petit patrimoine bâti
- C** Aménagement de centre-bourg
- N** Patrimoine naturel
- R** Aménagement de bords de rivière (quai, cales...)

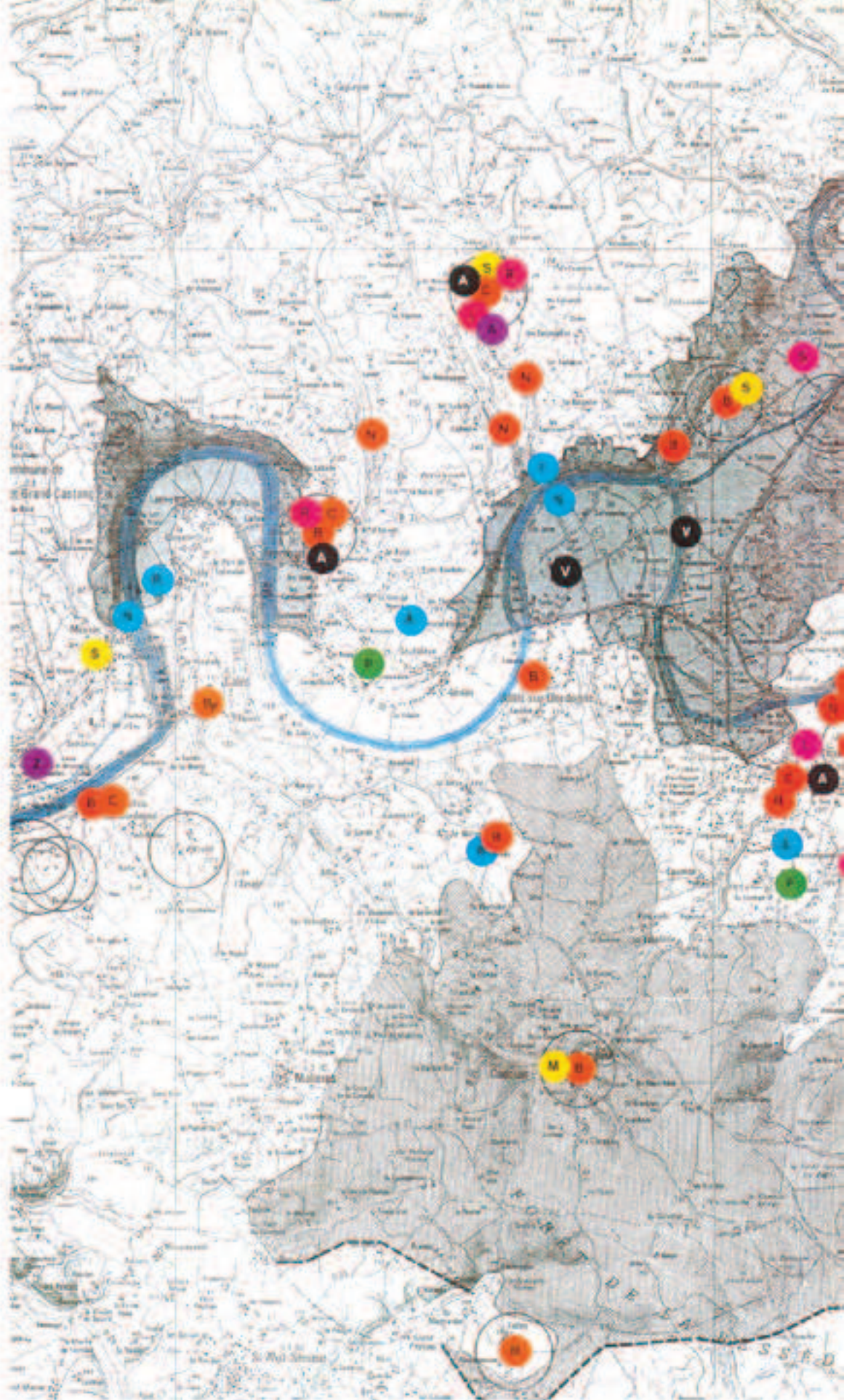
Construction ou restauration d'habitat

- L** Lotissement
- M** Maison de retraite
- R** Rénovation ou restauration d'habitat ancien (OPAH...)
- S** Logement social et locatif

Infrastructures

- A** Assainissement, adduction d'eau
- V** Aménagement de voirie (routes, pistes forestières...)

Fond de carte :
réduction du 1 : 50 000 IGN



Vallée de la Dordogne : Carte des projets signalés par les élus - SEGISA 1994

Le fichier SICLONE indique, par année, les permis de construire autorisés, effectués ou déclarés achevés. En outre, il est possible de disposer de données précisant la nature des constructions (individuel, bâtiments d'élevage, constructions industrielles, etc...). On peut ainsi identifier les communes où la construction a été forte et en déduire les évolutions paysagères conséquentes.

- d'autres transformations peuvent être évaluées à l'aide d'autres sources de données. Il s'agit essentiellement de les connaître, d'en évaluer la disponibilité, la facilité d'exploitation ainsi que la pertinence en termes de traduction paysagère.

● **Méthode pratique** : lorsque les sources de données souhaitées sont identifiées et disponibles,

- **constituer des fichiers** de chiffres ou des tableaux en précisant toujours les numéros d'identification des communes.
- **calculer les évolutions** relatives ou absolues sur les périodes jugées pertinentes.
- **constituer des classes d'évolution.**
- **élaborer une légende des classes**, de préférence en couleur et exprimant une progression.
- **reporter les résultats** sur les fonds de cartes. On obtient ainsi des cartes d'évolution de la SAU, de la STH, des permis de construire, etc..., selon la source utilisée.

N.B. Des programmes informatisés courants permettent de parvenir plus vite au résultat cartographié, soit en calculant les évolutions, soit en confectionnant directement les cartes (logiciels de cartographie) : il est alors nécessaire de disposer des fonds cartographiques à l'échelle désirée.

● **Restitution et exploitation** : les cartes constituent les formes élémentaires de restitution. Il s'agit ensuite de les interpréter en termes de transformations paysagères; cette interprétation pourra d'ailleurs se faire ultérieurement, lorsque toutes les sources utilisables auront été exploitées.

Il est important de prêter attention aux résultats cartographiques et à leur interprétation. Certaines évolutions signalées par les cartes peuvent en effet induire en erreur, lorsque, en particulier, elles sont isolées. Il convient de ne relever que les évolutions qui se manifestent sur des agrégations suffisamment importantes de communes. Par ailleurs, se méfier des valeurs relatives fortes qui ne traduisent parfois que des évolutions peu étendues, lorsque le chiffre d'origine est faible.

c) Identification des projets individuels et collectifs existants sur les communes

- **Objectif de l'opération** : identifier et localiser les transformations en cours ou prévisibles et les projets individuels et collectifs connus des municipalités.
- **Matériel nécessaire** : comme pour l'identification des potentialités et ressources paysagères des communes : cartes et réponses aux questionnaires (cf. supra).
- **Méthode pratique** : idem, voir 1°) d) identification des paysages d'intérêt local.
- **Restitution et exploitation** : pour la restitution, idem 1°) d). Pour l'exploitation, il s'agit d'imaginer les formes paysagères induites par les transformations et les projets signalés dans les réponses aux questionnaires. Cette interprétation se fera lors de l'élaboration de la cartographie de synthèse des dynamiques paysagères.

d) Vérification et précision des évolutions des paysages

● **Objectif de l'opération**

vérifier et préciser la nature, l'ampleur, la localisation, les facteurs et les orientations des évolutions en cours. Les évaluations effectuées auparavant constituent en effet une première approche permettant d'identifier et de mesurer ces évolutions actuelles. Cependant, cette approche est incomplète car les sources utilisées ne permettent pas de définir leurs facteurs ni leurs orientations dans un proche avenir. Or, la connaissance des dynamiques des paysages présente un intérêt au regard de décisions d'aménagement si l'on sait avec plus de précision quelles sont les orientations qui peuvent changer le sens des transformations. Si l'identification des projets individuels et collectifs présents sur les territoires communaux et la prolongation des tendances observées à travers l'analyse des statistiques et des signes visibles sur le terrain apportent un aspect prospectif, ils ne permettent pas de confirmer d'une manière systématique le sens de ces évolutions.

C'est pourquoi l'appel à la compétence des techniciens ou responsables d'organisations professionnelles ou d'institutions administratives peut être indispensable pour compléter, vérifier, préciser ces dynamiques.

- **Matériel nécessaire** : aucun, sinon un carnet de notes, éventuellement un magnétophone.
- **Méthode pratique** : identifier les organisations professionnelles, les institutions administratives et les groupements associatifs susceptibles de fournir des éléments de connaissance des dynamiques en cours et à venir.

Ces divers acteurs peuvent être :

- les Directions départementales de l'Équipement.
- les Directions départementales de l'Agriculture.
- les Directions régionales de l'Environnement.
- les Services départementaux de l'Architecture.
- les Chambres d'Agriculture.
- les Chambres de Commerce et d'Industrie.
- les Comités départementaux de Tourisme.
- les associations de protection de la nature.

Cette liste n'est bien évidemment pas limitative. La consultation de ces organismes par entretiens avec certains de leurs représentants dépend du degré de connaissance que l'on désire mettre à jour et de la nature des évolutions déjà identifiées par les trois premières sources. Il est d'ailleurs recommandé de procéder à ces entretiens en disposant des résultats déjà acquis par ces premières sources afin de les commenter avec les représentants de ces organismes. Cette confrontation de résultats restitués sous une forme cartographique notamment avec les avis des spécialistes locaux constitue un moyen efficace d'engager les discussions et de soulever des problèmes parfois mal perçus.

3

- **Restitution et exploitation** : il n'y a pas de forme de restitution particulière; c'est la mise en regard des évolutions déjà constatées avec les éléments de connaissance apportés par ces entretiens qui constitue l'exploitation la plus pertinente. Elle permet de conforter des hypothèses d'évolution, de réorienter des dynamiques supposées, de les pondérer dans leur ampleur, ou de les préciser dans leur localisation. Elle apporte également des indications sur les facteurs des dynamiques et facilite ainsi leur compréhension.

e) Restitution finale :

La synthèse des différentes opérations réalisées précédemment doit aboutir à une cartographie des dynamiques prévisibles des paysages. Il s'agit d'une carte d'hypothèses, où les dynamiques peuvent être traduites sous la forme de catégories d'évolutions localisées dans l'espace et parfois concomitantes. La légende doit ainsi être étudiée de manière à permettre la superposition d'évolutions possibles sur un même territoire. Cette carte ne peut évidemment pas être d'une égale précision selon les évolutions. Certains processus peuvent en effet être localisés avec beaucoup de précision (notamment grâce



Agglomération d'Angers - Types de tendances d'évolution du paysage - SEGEKA 1993

à l'identification des projets existant sur les territoires communaux); d'autres le seront de manière beaucoup plus diffuse. La carte sera donc à une échelle relativement grande (1/100 000), donnant ainsi une image des dynamiques prévisibles sur l'ensemble du territoire étudié.

Un rapport d'interprétation doit compléter cette cartographie, en l'explicitant et en précisant les facteurs des dynamiques. L'ensemble des travaux de cette seconde partie doit ainsi se formaliser selon les documents suivants :

- *cartes des dynamiques sectorielles de l'espace.*
- *cartes des nuisances et transformations paysagères des territoires communaux.*
- *cartes des projets individuels et collectifs sur les territoires communaux.*
- *carte des dynamiques prévisibles des paysages.*
- *rapport d'interprétation de la cartographie.*

La description de ces diverses opérations est théorique. Il est clair que des ajustements et des adaptations peuvent être faites selon les territoires concernés. La réalisation de ces opérations, qui peut paraître importante par le volume de travail à exécuter, doit être organisée selon un programme précis afin d'éviter les pertes de temps et de permettre les enchaînements les plus efficaces.

4 Programme des travaux et prolongements éventuels

Le déroulement des opérations décrites précédemment ne correspond pas exactement à la réalité d'un programme de travail. Une certaine logique doit être respectée dans ce déroulement, certaines opérations plus longues que d'autres devant être engagées très tôt (enquête communale), d'autres ne pouvant démarrer qu'après obtention des résultats des premières. Il est donc indispensable de réfléchir à une organisation temporelle des opérations et à leur enchaînement. Le schéma proposé ici pourra subir d'éventuelles corrections selon le contexte local et les facilités accordées par les institutions participant au travail :

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

4

Désignation du chef de projet

Constitution du comité de pilotage

définition du périmètre d'étude
arrêt de la liste des communes concernées.

Appel d'offres, consultation de maîtres d'oeuvres possibles (équipes interdisciplinaires).

CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE (jury composé par le comité de pilotage)

N.B. : pour faciliter la lecture de l'organisation des tâches qui suivent, elles sont précédées de (A) lorsqu'il s'agit d'un travail en atelier, (E) lorsqu'il s'agit de l'enquête communale, de (T) lorsqu'il s'agit d'un travail de terrain.

- (A) Rassemblement de la cartographie existante
- (E) Elaboration du programme de travail et du questionnaire d'enquête, discussion avec le comité de pilotage, demande de sources de données formulée auprès des administrations et institutions représentées au comité.
- (E) Test éventuel du questionnaire. Dépouillement, corrections éventuelles, reproduction du questionnaire et des cartes à y adjoindre.

- ⌚ **Distribution du questionnaire par le maître d'ouvrage.** Formation éventuelle d'opérateurs relais sur le terrain (par exemple Subdivisions de l'Équipement).
- ⌚ Engagement de la recherche bibliographique. Demandes des données aux institutions non représentées au comité de pilotage.
- ⌚ Rassemblement des fonds cartographiques aux différentes échelles nécessaires.
- ⌚ Premières analyses de terrain, premiers tracés de cartographie des unités et sous-unités de paysage, classement des photographies réalisées.
- ⌚ Dépouillement de la bibliographie.
- ⌚ Retours des données concernant les paysages et sites "institutionnalisés" : confection des cartes correspondantes.
- ⌚ Recherche des représentations iconographiques et littéraires : classement et dépouillement.
- ⌚ Retours ou acquisition des données statistiques : confection des tableaux ou fichiers correspondants, mise en forme des fonds cartographiques nécessaires, confection des cartes des dynamiques sectorielles.
- ⌚ Poursuite des analyses de terrain : confection de la carte des unités et sous-unités de paysage, poursuite du classement des photographies.
- ⌚ Premiers retours des réponses aux questionnaires : classement des questionnaires, relance auprès des municipalités selon le taux de réponses obtenues (pour commencer la cartographie correspondante, il est nécessaire d'attendre la réception d'un nombre suffisamment élevé de réponses, afin d'éviter les manipulations des documents).
- ⌚ Achèvement de la carte des unités et sous-unités de paysage: début de rédaction du rapport de caractérisation et réalisation des croquis éventuels.
- ⌚ Achèvement de la carte des paysages et sites "institutionnalisés"; rédaction du commentaire.
- ⌚ Poursuite des retours des réponses aux questionnaires (au-delà d'un délai fixé au préalable par le comité de pilotage, on estimera que le taux de réponses est suffisant. On peut cependant envisager que ce taux doit atteindre les 100%; il est alors nécessaire de mettre en place un dispositif particulier pour compléter les réponses; par exemple enquêteur se rendant dans les communes restantes).
- ⌚ Confection des trois séries de cartes correspondant à l'enquête communale, éventuellement sur la base des unités de paysage ; rédaction du commentaire.

Achèvement de la première partie :

- ✎ Carte des unités et sous-unités de paysage, des paysages et sites "institutionnalisés", des potentialités et ressources paysagères des communes ; rédaction du rapport provisoire de la première partie, comprenant les interprétations des différentes cartes et des représentations iconographiques.

***PRESENTATION DE LA PREMIERE PARTIE
AU COMITE DE PILOTAGE
recueil des observations***

Rédaction du rapport définitif de la première partie : identification et caractérisation des paysages.

Achèvement des cartes des dynamiques sectorielles.

Entretiens avec les techniciens et responsables des institutions et organismes professionnels ou associatifs concernés, dépouillement des résultats des entretiens.

Début de la synthèse des dynamiques et de la confection de la carte des dynamiques paysagères prévisibles.

Derniers entretiens éventuels ou dépouillements de bibliographie afin de compléter les sources de données.

Achèvement de la carte des dynamiques paysagères prévisibles ; rédaction du rapport provisoire de la seconde partie.

***PRESENTATION DE LA SECONDE PARTIE
AU COMITE DE PILOTAGE
recueil des observations.***

Achèvement du rapport définitif de la seconde partie.

Mise en forme définitive de l'ensemble des documents.

4

REMISE DE L' "ATLAS DES PAYSAGES" AU MAITRE D'OUVRAGE

L'atlas des paysages est terminé. Le maître d'ouvrage peut prendre la décision de le publier, sous une forme brute ou sous une forme de vulgarisation, qui sera discutée lors d'une réunion éventuelle du comité de pilotage.

Cet atlas fournit ainsi un état des connaissances des paysages sur un territoire donné. Il ne constitue pas un document directement opérationnel mais doit servir à la sensibilisation des décideurs, et à l'aide à la décision. C'est pourquoi une publication est recommandée.

Divers prolongements sont cependant possibles sur la lancée de la dynamique qui a été engagée. Il n'appartient pas à cette méthodologie de les développer. Il est cependant possible de citer certaines opérations qui ont fait suite à la réalisation déjà effective de ces atlas :

- 1°) Création d'un organisme chargé de mettre en oeuvre des actions de valorisation, protection, aménagement des paysages dans une région (exemple du Conservatoire de la Loire et de ses affluents par le Conseil Régional des Pays de la Loire).
- 2°) Opérations d'animation avec les municipalités, sur la base territoriale des unités ou sous-unités de paysage ou de communautés de communes. Ces opérations ont pour but de poursuivre l'expérience engagée lors de la réalisation de l'enquête communale vers une action de programmation d'aménagement. Les connaissances étant déjà rassemblées, plusieurs réunions d'animation avec les élus sont organisées; elles comprennent notamment une lecture des paysages sur le terrain, destinée à confronter les résultats acquis au moyen de l'enquête à une observation effectuée sur place et en groupe; leur objectif est d'aboutir à la formulation de projets intercommunaux d'aménagement paysager.

Actualisation de l'atlas

Un tel outil ne saurait être vraiment efficace et valorisé dans le long terme que s'il est actualisé à des intervalles réguliers. Il s'agit d'un problème important à résoudre car un atlas peut devenir rapidement obsolète en raison de transformations, de mesures de protections nouvelles... Il revient au maître d'ouvrage d'assurer la responsabilité de cette mise à jour. L'actualisation ne portera cependant pas sur l'ensemble des travaux, elle concernera surtout :

- *les mesures de protection de l'espace, des paysages et de la nature,*
- *les données de l'occupation du sol,*
- *les projets existant dans les territoires communaux et les nuisances ou transformations perçues par les élus municipaux.*

L'actualisation pose d'abord le problème du délai à respecter avant sa réalisation. Il paraît difficile de faire correspondre la mise à jour avec les grands recensements nationaux (RGA, RGP...), car ceux-ci ne sont pas effectués à des dates identiques. Il semble plus approprié de caler les mises à jour sur les différents contrats de plan Etat-Région dans la mesure où ceux-ci sont une occasion pour la définition de divers projets d'aménagement du territoire par les collectivités territoriales. Le délai serait donc de 5 ans. Mais il peut être intéressant de collecter les diverses données du changement au moment de la publication des grands recensements nationaux, afin de faciliter leur insertion ultérieure dans l'actualisation de l'atlas.

La nécessité d'actualisation suppose que le dispositif technique mis en place dès la première étape de réalisation de l'atlas permette par la suite une mise à jour aisée et rapide ; les outils informatiques constituent le moyen le plus opérationnel pour prendre en compte les changements de certaines données de l'occupation du sol et de les traduire en cartes d'évolution sectorielles. On peut également envisager que l'enquête communale puisse être exploitée plus rapidement grâce à ces techniques, avec d'autant plus de facilité que la première expérience permettra d'éliminer ou de simplifier des questions qui ne seront pas apparues comme pertinentes.

L'actualisation doit aboutir à une révision des cartes les plus importantes pour la compréhension de l'ensemble de l'atlas, c'est-à-dire :

- *carte des unités de paysages. L'actualisation pourra être d'ailleurs mineure ou inutile, sauf si les changements sont très importants.*
- *carte des sites et paysages "institutionnalisés".*
- *carte des paysages d'intérêt local*
- *carte des évolutions sectorielles. Utilisation des données des grands recensements et restitution cartographique à l'aide d'un logiciel de cartographie.*
- *carte des nuisances et transformations perçues par les municipalités.*
- *carte des projets individuels et collectifs existant dans les communes.*
- *carte des dynamiques paysagères prévisibles.*

Conclusion

L'élaboration d'un *atlas des paysages* constitue une opération de reconnaissance de l'état des paysages à un moment donné. Elle peut être l'œuvre d'une équipe autonome de chercheurs ou d'universitaires dont la tâche est précisément de produire de la connaissance; mais dans ce cas, elle peut s'arrêter là. La méthodologie proposée ici cherche à dépasser le strict cadre de cette production de la connaissance scientifique. En insérant dans le processus de production les acteurs politiques élémentaires que sont les élus locaux, les institutions et organismes professionnels concernés, elle tente d'engager une dynamique locale. La nouveauté introduite par l'enquête communale en est un des éléments fondamentaux. Cette enquête constitue, dès son engagement, l'expression d'une volonté d'associer les divers partenaires de l'aménagement à l'élaboration d'un outil spécifique à la connaissance de l'état et des dynamiques des paysages : outil à caractère *scientifique*, par la rigueur de la méthode et par son fondement théorique; outil cherchant à mettre à jour les *sensibilités locales*, à les extraire de la technicité souvent trop étroite et insensible ; outil *actif*, où ces divers acteurs de la transformation quotidienne des paysages interviennent dès le premier stade de la production des connaissances. Les impliquer déjà là, c'est les faire participer à l'élaboration de l'état de leur propre cadre de vie, c'est une prise de conscience active : un gage de réussite pour les actions qui en découleront.

3 - Repérage des projets

Existe-t-il sur votre commune des projets dans les domaines ci-après ?

Si oui, pourriez-vous en préciser la nature et les localiser sur la carte n° 3 avec l'initiale correspondante en vert.

A Agriculture
remembrement, aménagement hydraulique, reboisement, cultures intensives...

.....
.....

L Tourisme et loisirs
base de loisirs, tourisme nautique, golf, port de plaisance...

.....
.....

D Développement économique industriel, artisanal, commercial
zones industrielles, artisanales, supermarché...

.....
.....

C Création culturelle
site et monument à protéger, rénovation...

.....
.....

S Sauvegarde du patrimoine bâti ou naturel
restauration, réhabilitation, ZPPAU, maîtrise foncière publique...

.....
.....

H Construction d'habitat
lotissement résidentiel, ensemble d'habitations...

.....
.....

I Infrastructures
voirie, assainissement, réseaux divers...

.....
.....

X Autre (à préciser)

.....
.....

2 - Repérage des nuisances, risques et tendances

A votre avis existe-t-il sur votre commune des "points noirs", des risques de dégradation du milieu naturel et du paysage ?
Si oui, pourriez-vous les identifier et localiser sur la carte n°2 avec l'initiale et l'indice correspondants en bleu (exemple : N 2).

Nuisances physiques

- N 1 Source de pollution d'origine industrielle
- N 2 Source de pollution d'origine agricole
- N 3 Source de pollution d'origine domestique
- N 4 Décharge non contrôlée
- N 5 Carrière en exploitation
- N 6 Bruits excessifs (dus aux voiries, zones d'activités...)
- N 7 Autre (à préciser)

Nuisances visuelles

- V 8 Entrées de votre ville ou village hétéroclites, peu accueillantes
- V 9 Enseignes et affichage publicitaire peu respectueux du paysage
- V 10 Grands équipements et infrastructures mal intégrés dans le paysage (ignes EDF, routes, châteaux d'eau, réservoirs, silos, bâtiments industriels ou agricoles)
- V 11 Habitations peu respectueuses du paysage de par leur implantation, leur forme...
- V 12 Installations annexes ou temporaires (cabanons, abris, caravanes...)
- V 13 Zones d'abandon (friches, ruines, carrière non réaménagée...)
- V 14 Zones de dépôt, de stockage et de décharge
- V 15 Autre (à préciser)

Risques naturels

- R 16 Zone inondable par la mer
- R 17 Zone inondable par les crues
- R 18 Glissement de terrain
- R 19 Risques d'incendie
- R 20 Autre (à préciser)

Avez-vous déjà mis en place des dispositifs pour atténuer ou supprimer ces nuisances ou ces risques ?

.....

.....

.....

Transformations, tendances d'évolution

Existe-t-il dans votre commune, des espaces :

- T 1 qui ont fait l'objet d'une transformation importante dans les dernières années ?
Si oui, pourriez-vous en indiquer la nature et les localiser sur la carte n° 2 par T 1

.....

.....

.....

- T 2 qui sont, selon vous, exposés à une (des) transformation(s) dans les années à venir ?
Si oui, pourriez-vous en indiquer la nature et les localiser sur la carte n° 2 par T 2

.....

.....

.....

ATLAS DES PAYSAGES DU FINISTERE

Cadre général de l'étude

Le Ministère de l'Équipement a souhaité engager une démarche expérimentale sur la reconnaissance des paysages du Finistère et a financé à ce titre une étude confiée à Ouest Aménagement. La méthode testée consiste à rapprocher, par le biais d'une enquête, le regard du professionnel de celui de la population locale, d'où l'intérêt de votre réponse à ce questionnaire.

Les renseignements fournis seront synthétisés au niveau départemental sous l'égide d'un comité de pilotage composé d'élus locaux, de représentants d'organismes professionnels et associatifs, et des services de l'Etat.

Questionnaire adressé aux maires des communes du Finistère

Canton de

Commune de

Le questionnaire qui vous est adressé comporte trois rubriques :

- 1 - Identification et localisation des sites et paysages
- 2 - Repérage des nuisances des risques et des tendances
- 3 - Repérage des projets

Mode d'emploi pour répondre à l'enquête

Nous vous prions de localiser les informations demandées en utilisant les signes et couleurs correspondants sur les cartes jointes.

Toutefois, vous jugerez peut-être que la dimension des cartes proposées est insuffisante pour faire figurer tous les signes nécessaires. Aussi avez-vous la liberté d'utiliser un fond de carte qui vous semble mieux adapté à ces réponses (carte IGN série bleue ou orange par exemple).

Ces cartes sont indispensables pour obtenir des résultats pertinents. Nous vous prions de bien vouloir les compléter.

Le concours de la subdivision de l'Équipement vous est proposé, en tant que de besoin, pour la mise en forme des réponses.

FAIRE RETOUR DU PRESENT QUESTIONNAIRE ET DES CARTOGRAPHIES SOUS 1 MOIS A :

Direction Départementale de l'Équipement - Service Prospective, Planification, Programmation

2, boulevard du Finistère
29325 QUIMPER CEDEX

1 - Reconnaissance et localisation des paysages

A - Patrimoine de la commune

Si des monuments, sites et paysages, situés sur votre commune, méritent, selon vous une attention particulière, pouvez-vous les citer ci-après et les localiser sur la carte n° 1 en utilisant la numérotation correspondante (de 1 à 11) en rouge.

1 Ensemble architectural (village, bourg, hameau, quartier urbain...)

2 Monument historique

3 Site archéologique

4 Ouvrages d'art (pont, port, canal, aqueduc, viaduc...)

5 Paysage naturel

6 Paysage agricole

7 Parcs et jardins

8 Points de vue

9 Itinéraire

10 Lieu de loisir et de détente

11 Autre

B - Renommée des sites et paysages

S'il existe sur votre commune des lieux ou des monuments qui ont connu une renommée grâce à un écrivain, un peintre, une personnalité célèbre, pouvez-vous préciser ces lieux et ces personnalités ?

Des manifestations culturelles et/ou traditionnelles (fête, exposition, festival) ont-elles lieu dans votre commune ?

C - Fréquentation

Parmi les lieux, monuments, sites et paysages que vous avez cités précédemment (en A et B), quels sont les plus appréciés ou les plus fréquentés, par ordre de priorité

- 1°)
- 2°)
- 3°)
- 4°)

Chacun a sa conception du paysage. Comme Monsieur Jourdain, nous "faisons tous du paysage sans le savoir". Il est donc devenu indispensable d'imaginer une méthodologie de reconnaissance des paysages, concertée et explicite pour tous, afin de favoriser la définition de politiques du paysage.

Au moment où la société exprime un "droit au paysage" en même temps qu'un droit au développement, il était nécessaire de recourir à de nouveaux instruments correspondant à une définition dynamique et stratégique des paysages, sans occulter les valeurs qui s'y attachent.

C'est l'objet de ce document.



**Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Équipement et des Transports
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme**

Editions Villes et Territoires

Arche de la Défense - 92055 La Défense Cedex

Téléphone : (1) 40.81.15.82

ISBN : 2-11-082 142-6

PRIX : 80 F.